

# 2020 | Rapport Caractérisé La Financière de l'Echiquier

**Actifs (Md€) :** 12,2 Md€

**Part des Actifs couverts (%) :** 58,8524590163934

**Catégorie :** Société de Gestion

**Sources :** Article 173 Echiquier Intelligence Artificiel 2020, Stratégie Climat



*Avec la contribution du programme LIFE de la Commission européenne.*

*La Commission européenne n'est pas responsable pour l'utilisation du contenu qui en est fait.*



*Le Climate Transparency Hub retranscrit les résultats des évaluations afin de synthétiser l'essentiel de l'analyse climat de portefeuille et de rendre compte des choix de présentation. Ces résultats sont produits par l'évaluation et dépendent donc de l'ensemble des choix effectués (de données, de méthodes, de scénarios, d'horizons, etc...). La performance qu'ils peuvent représenter est donc relative et leur comparabilité est limitée.*

## Sommaire

Pilier I   Gouvernance et Stratégie Climatiques.....	6
1. Actifs et activités.....	6
1.1. Activités et actifs considérés dans le cadre de l'exercice de reporting climat .....	6
1.1.1. Classes d'actifs considérées .....	6
1.1.3. Tableau des analyses climat.....	6
1.2. Actifs soutenant la Transition au sens de l'entité.....	7
1.2.1 Liste des actifs/produits cités par l'entité comme soutenant la Transition.....	7
1.3. Part verte taxonomique et part fossile (anticipation réglementaire) .....	8
1.3.1. Part taxonomique.....	8
1.3.2. Part fossile.....	8
2. Gouvernance des enjeux climatiques.....	9
2.1 Supervision.....	9
2.1.1 Instance responsable de la supervision.....	9
2.2. Préparation et suivi.....	9
2.2.1 Comités internes dédiés au climat.....	9
2.2.2 Dispositif de suivi de la stratégie climat.....	9
2.2.4 Support scientifique.....	9
2.3. Direction.....	9
2.3.1 Instances de Direction.....	9
2.3.2 Politique de rémunération liée au climat.....	9
2.4. Gestion des risques climatiques.....	10
2.4.2 Processus de gestion des risques.....	10
2.5. Adhésions.....	10
2.5.1 Initiatives climatiques.....	10
2.5.2 Groupe de travail.....	10
3. Stratégie climat.....	10
3.1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.....	10
3.1.1 Cadre de mise en oeuvre et engagements climatiques.....	10
3.1.2 Axes de la stratégie d'alignement.....	11



3.1.3 Plans d'amélioration continue.....	11
3.2. Politiques d'exclusion liées au climat.....	12
3.2.2 Cadre de mise en œuvre.....	12
3.2.3 Seuils et suivi.....	12
3.3. Stratégie d'impact pour contribuer à la Transition vers une économie bas carbone.....	14
3.3.1 Stratégie d'impact.....	14
3.3.2 Théorie du changement poursuivie.....	14
3.4. Objectifs climatiques fixés.....	14
3.4.1 Tableau des objectifs fixés.....	14
3.4.2 Choix et cohérence des objectifs.....	14
3.4.3 Suivi des objectifs climatiques et positionnement.....	15
4. Construction d'une résilience à long terme.....	15
4.1 Identification et intégration des risques et opportunités aux activités / produits / services.....	15
4.1.2 Intégration.....	15
4.1.3. Evaluation du positionnement.....	15
4.2 Prise en compte dans la planification stratégique et financière.....	15
4.2.2 Modèle commercial.....	15
5. Intégration du climat dans l'investissement.....	15
5.1 Place du climat dans l'ESG.....	15
5.1.1 Climat dans l'analyse extra-financière (ESG-C).....	15
5.1.2 Climat dans le processus de sélection des émetteurs (ESG-C).....	16
5.1.3 Dispositif de sélection additionnel spécifique au Climat (ESG + C).....	17
5.1.4 Suivi des controverses liées au climat.....	18
5.2 Gestion déléguée.....	18
5.2.1 Cadre du mandat.....	18
5.3 Climat dans les investissements thématiques.....	18
5.3.3 Sélection des émetteurs & fonds spécialisés TEE.....	18
5.3.4 Suivi des émetteurs & Fonds spécialisés TEE.....	18
6. Pratiques d'engagement actionnarial liées au climat.....	19
6.1 Exercice des droits de vote.....	19
6.1.1 Climat dans la politique de vote.....	19
6.1.2 Bilan des votes liés au climat.....	19
6.2 Engagement auprès des émetteurs.....	20
6.2.1 Climat dans les démarches d'engagement actionnarial.....	20
6.2.2 Suivi des pratiques d'engagement.....	22
7. Développement d'une expertise interne.....	24
7.1 Compétence et formation des équipes et des administrateurs.....	24
7.1.2 Administrateurs.....	24
7.2 Efforts déployés.....	24



7.2.2 Ressources humaines.....	24
7.3 Plans de développement.....	24
7.3.2 Renforcement des capacités internes.....	24
Pilier II   Incidences sur les investissements.....	25
1. Identification.....	25
1.1. Risques & opportunités identifiés.....	25
1.1.1. Tableau des risques et opportunités identifiés.....	25
1.2. Risques & Opportunités analysés.....	25
1.2.1. Tableau récapitulatif des méthodes et des résultats.....	25
2. Explications propre à chaque risque / opportunité analysée.....	26
2.1. Méthodes et indicateurs (1).....	26
2.1.1. Méthode / outil utilisé.....	26
2.1.2. Cadre de comparaison / scénarios utilisés.....	26
2.2. Données (1).....	26
2.2.3. Données estimées.....	26
2.3. Résultats (1).....	26
2.3.1. Communication des résultats.....	26
4. Plan d'amélioration continue.....	27
4.1. Limites.....	27
4.1.2. Des méthodes utilisées.....	27
4.2. Pistes d'amélioration.....	27
4.2.1. De la démarche.....	27
4.2.2. Méthodologiques.....	27
Pilier III   Incidences des investissements.....	28
1. Identification.....	28
1.1. Exposition à des activités / énergies à enjeux climatiques.....	28
1.1.1. Tableau des expositions étudiées.....	28
1.1.2. Explications.....	29
1.2. Détails propre à chaque exposition étudiée (1).....	30
1.2.1. Méthodes.....	30
1.2.2. Données et cadre.....	30
1.2.3. Résultats et suivi.....	31
2. Emissions de GES induites par les investissements.....	31
2.1. Emissions de GES.....	31
2.1.1. Tableau des émissions de GES induites.....	31
2.1.2. Explication du champ d'application.....	31
2.1.3. Explication du périmètre de déclaration retenu.....	31
2.1.4. Explication des méthodologies retenues.....	31
2.2. Explication des données.....	32



2.2.1. Données réelles.....	32
2.3. Suivi et analyse.....	32
2.3.1. Analyse des émissions de GES.....	32
2.3.1. Communication des résultats.....	35
2.3.2. Suivi.....	35
Pilier IV   Transparence & Communication.....	36
1. Format et efforts de présentation de l'exercice.....	36
1.1 Consolidation des informations relatives au climat.....	36
1.1.1 Forme du rapport.....	36
1.1.2 Rapport par fonds.....	36
1.1.3 Dissociation climat/ESG.....	36
1.3. Récapitulatifs des KPI, résultats et des objectifs.....	36
1.3.2. Liste / tableau des KPI et résultats d'analyses.....	36
1.4. Visualisation des enjeux et des structures.....	36
1.4.3. Stratégie et objectifs.....	36
1.5. Eléments de pédagogie.....	36
1.5.2. Sur les outils et les méthodes déployés.....	36
2. Communication sur le climat.....	37
2.1. Stratégie de communication (relative au climat).....	37
2.1.1. Stratégie de communication.....	37
2.1.2. Leviers de communication.....	37
2.1.3. Vérification de la compréhension.....	38
2.2. Conseils financiers sur les produits et services relatifs au climat.....	38
2.2.1. Relation client.....	38
2.2.2. Connaissance de la préférence des clients.....	38



# Pilier I | Gouvernance et Stratégie Climatiques

*Instances, objectifs, déploiements, intégration & pratiques d'engagement*

## 1. Actifs et activités

### 1.1. Activités et actifs considérés dans le cadre de l'exercice de reporting climat

#### 1.1.1. Classes d'actifs considérées

LFDE publie un rapport par fonds soumis aux obligations de reporting de l'article 173 (> 500M€ d'encours). 7 fonds entrent dans cette catégorie. Parmi ces fonds, 6 sont exclusivement dédiés aux actions, le dernier investissant en actions, obligations et parts d'OPCVM.

D'autres fonds peuvent être mentionnés dans les différents documents relatifs à la politique d'investissement responsable de LFDE (e.g. Fonds à impact), mais ils ne font pas l'objet d'une obligation de reporting au sens de l'article 173 car ils ont moins de 500M€ d'encours.

**Tableau des actifs couverts par l'exercice**

<i>Classes, Fonds, poches</i>	<i>Montant des encours</i>	<i>Poids sur le total des actifs sous gestion / détenus</i>
Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe (Actions)	2561	NC
Echiquier Agressor (Actions)	519	NC
Echiquier Arty SRI (Actions, Obligations, OPCVM)	942	NC
Echiquier Entrepreneurs (Actions)	681	NC
Echiquier Artificial Intelligence (Actions)	825	NC
Echiquier Major SRI Growth Europe (Actions)	848	NC
Echiquier World Equity Growth (Actions)	916	NC

#### 1.1.3. Tableau des analyses climat

**Tableau des analyses climat**

<i>Classes, Fonds, poches</i>	<i>Risque / Opportunité physique</i>	<i>Risque / Opportunité de transition</i>	<i>Alignement</i>	<i>Estimation d'impact (émetteur)</i>	<i>Estimation d'impact (entité)</i>
Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe (Actions)	Score Risques Physiques	NC	Part d'énergie vertes ou alternatives des secteurs miniers et de production d'électricité dans le mix énergétique global du portefeuille	NC	NC
Echiquier Agressor (Actions)	Score Risques Physiques	NC	Part d'énergie vertes ou alternatives des secteurs miniers et de production d'électricité dans le mix énergétique global du portefeuille	NC	NC
Echiquier Arty SRI (Actions, Obligations, OPCVM)	Score Risques Physiques	NC	Part d'énergie vertes ou alternatives des secteurs miniers et de production d'électricité dans le mix énergétique global du portefeuille	NC	NC
Echiquier Entrepreneurs (Actions)	Score Risques Physiques	NC	Part d'énergie vertes ou alternatives des secteurs miniers et de production d'électricité dans le mix énergétique global du portefeuille	Production électrique bas carbone	NC
Echiquier Artificial Intelligence (Actions)	Score Risques Physiques	NC	Part d'énergie vertes ou alternatives des secteurs miniers et de production d'électricité dans le mix	Emissions évitées (des infrastructures bas carbone)	NC



			énergétique global du portefeuille		
Echiquier Major SRI Growth Europe (Actions)	Score Risques Physiques	NC	Part d'énergie vertes ou alternatives des secteurs miniers et de production d'électricité dans le mix énergétique global du portefeuille	NC	NC
Echiquier World Equity Growth (Actions)	Score Risques Physiques	NC	Part d'énergie vertes ou alternatives des secteurs miniers et de production d'électricité dans le mix énergétique global du portefeuille	NC	NC

## 1.2. Actifs soutenant la Transition au sens de l'entité

### 1.2.1 Liste des actifs/produits cités par l'entité comme soutenant la Transition

#### **LFDE publie une matrice de correspondance de ses fonds avec deux éléments réglementaires : la SDFR et la position recommandation AMF DOC-2020-03** (Politique SDFR, p.16)

Les 7 fonds cités par l'entreprise dans le cadre du reporting 173 sont présentés comme des produits financiers au sens de l'article 8 de la SDFR : "Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance." (Politique SDFR, p5 et 16)

Par ailleurs, 2 fonds qui ne font pas l'objet d'un reporting 173, puisqu'ils ne représentent pas suffisamment d'encours (<500M€), sont présentés comme des fonds article 9 au sens de la SDFR: "Produit financier qui a pour objectif l'investissement durable, c'est-à-dire que l'investissement est réalisé dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental et/ou social, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à un de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance." Il s'agit des fonds "Echiquier Climate Impact Europe" et "Echiquier Positive Impact Europe". (ibid, p.5 et p.16)

Au sens de la **position-recommandation AMF DOC-2020-03**, parmi les fonds faisant l'objet d'un reporting 173, 3 fonds affichent une "prise en compte significativement engageante des critères extra-financiers" (communication **centrale**). Les 4 autres fonds affichent une "prise en compte non significativement engageant des critères extra-financiers" (communication **réduite**). (ibid., p.16)

Par ailleurs, les 2 fonds à impact susmentionnés affichent "prise en compte significativement engageante des critères extra-financiers" (communication centrale). (ibid, p.16)

Le tableau recense les 3 fonds ayant une "prise en compte significativement engageante des critères extra-financiers" au sens de la position-recommandation AMF DOC-2020-03 ainsi que les deux fonds à impact, présentés comme étant dans le périmètre de l'article 9 de la SFDR.

**Tableau des actifs / produits considéré(s) par l'entité comme soutenant la Transition**

<i>Classes, Fonds, poches</i>	<i>Description</i>	<i>Montant</i>	<i>Poids</i>
Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe (Actions)	Le Fonds n'affiche pas explicitement une démarche d'investissement spécialisée dans le climat : "Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe est un OPC de sélection de titres ("stock-picking") de moyennes capitalisations boursières des pays de l'Union Européenne. L'OPC se positionne sur des valeurs de croissance, capables de croître indépendamment du cycle et de maintenir dans la durée des niveaux de rentabilité élevés. Il sélectionne les émetteurs qui se distinguent par la qualité de leur gouvernance et de leur politique sociale et environnementale." (Code de Transparence, p. 18). Le Fonds est considéré comme affichant une "prise en compte significativement engageante des critères extra-financiers" au sens de la position-recommandation AMF DOC-2020-03 (Politique SFDR, p.16)	2561 M€	NC



Echiquier Arty SRI (Actions, Obligations, OPCVM)	Le fonds n'affiche pas explicitement une démarche d'investissement spécialisée dans le climat : "Echiquier ARTY SRI est un OPC multi-actifs qui repose sur une gestion active et discrétionnaire combinant l'utilisation d'instruments financiers (actions, obligations, titres de créances négociables) et d'instruments financiers à terme. L'équipe de gestion met en place des positions stratégiques et tactiques. Il s'agit de décisions d'achats ou de ventes d'actifs en portefeuille en fonction d'anticipations économiques, financières, boursières et intégrant les critères ESG de sélection des émetteurs de façon significative." (Code de Transparence, p.19) Le fonds est considéré comme affichant une "prise en compte significativement engageante des critères extra-financiers" au sens de la position-recommandation AMF DOC-2020-03 (Politique SFDR, p. 16)	942 M€	NC
Echiquier Major SRI Growth Europe (Actions)	Le Fonds n'affiche pas explicitement une démarche d'investissement spécialisée dans le climat : "Echiquier Major SRI Growth Europe est un OPC de sélection de titres ("stock-picking") de grandes capitalisations boursières des pays de l'Union Européenne, recherchant la performance à long terme. Il se positionne sur des valeurs de croissance, faisant partie des leaders de leur secteur d'activité. L'OPC sélectionne les émetteurs qui se distinguent par la qualité de leur gouvernance et de leur politique sociale et environnementale." (Code de Transparence, p. 21) Le fonds est considéré comme affichant une "prise en compte significativement engageante des critères extra-financiers" au sens de la position-recommandation AMF DOC-2020-03 (Politique SFDR, p. 16)	848 M€	NC
Echiquier Positive Impact Europe (Actions)	"Echiquier Positive Impact Europe est un OPC de sélection de titres ("stock-picking"). Son univers d'investissement est celui des valeurs européennes de toutes tailles et de tous styles recherchant la performance à long terme. Pour être sélectionnées, les entreprises doivent se distinguer par leur qualité ESG et leur contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU." (Code de Transparence, p. 20) Le fonds est présenté comme étant dans le périmètre de l'article 9 de la SFDR. (Politique SFDR, p.16)	328 M€	NC
Echiquier Climate Impact Europe (Actions)	"Echiquier Climate Impact Europe est un OPC de sélection de titres (« stock-picking ») qui investit dans des valeurs européennes de toutes tailles et de tous styles, sans biais sectoriel, en recherchant une performance à long terme. Le processus de sélection de valeurs se base sur l'analyse des critères ESG et l'obtention d'un Score Maturité Climat minimal. La vocation de l'OPC est de sélectionner des émetteurs ayant intégré les enjeux climatiques à leur activité et d'orienter les flux financiers vers les entreprises qui feront l'économie européenne neutre en carbone de demain." (Code de Transparence, p. 20) Le fonds est présenté comme étant dans le périmètre de l'article 9 de la SFDR. (Politique SFDR, p.16)	13 M€	NC
<b>Total</b>		4692 M€	NC

### 1.3. Part verte taxonomique et part fossile (anticipation réglementaire)

#### 1.3.1. Part taxonomique

Tableau des parts taxonomiques & fossiles (29 LEC)

Classes, Fonds, poches	Part taxonomique	Part Fossile (29 LEC)
Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe (Actions)	NC	0,0%
Echiquier Agressor (Actions)	NC	1,9%
Echiquier Arty SRI (Actions, Obligations, OPCVM)	NC	0,1%
Echiquier Entrepreneurs (Actions)	NC	0%
Echiquier Artificial Intelligence (Actions)	NC	0%
Echiquier Major SRI Growth Europe (Actions)	NC	0%
Echiquier World Equity Growth (Actions)	NC	0%

#### 1.3.2. Part fossile

La part fossile publiée par LFDE dans le cadre des rapports 173 de ses OPC correspond à l'exposition au secteur minier d'extraction d'énergie fossile.



## 2. Gouvernance des enjeux climatiques

### 2.1 Supervision

#### 2.1.1 Instance responsable de la supervision

"Les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif, qui supervisent le déploiement opérationnel de la stratégie Climat, sont spécifiquement formés aux enjeux finance-climat." (Stratégie Climat, p.4)

### 2.2. Préparation et suivi

#### 2.2.1 Comités internes dédiés au climat

"Un **Comité Climat** transverse représentant tous les métiers est chargé de suivre l'évolution des différents travaux sur le sujet." (Stratégie Climat, p.4)

#### 2.2.2 Dispositif de suivi de la stratégie climat

"La direction de la gestion suit le déploiement de cette stratégie appliquée à nos investissements, dont elle rend compte au Comité Exécutif". (Stratégie Climat, p.4)

#### 2.2.4 Support scientifique

"Un **Comité Climat** transverse représentant tous les métiers est chargé de suivre l'évolution des différents travaux sur le sujet." (Stratégie Climat, p.4) L'entreprise LFDE ne fournit pas de détail quant à sa composition.

### 2.3. Direction

#### 2.3.1 Instances de Direction

La direction de la gestion suit le déploiement de la stratégie appliquée aux investissements et rend compte au CE. La direction du marketing et de la communication suit le déploiement de la stratégie climat RSE dont elle rend compte au CE. (Stratégie Climat, p.4)

#### 2.3.2 Politique de rémunération liée au climat

Sans préciser les conditions de performances relatives au climat, LFDE a une politique de rémunération étendue à l'ensemble de ses collaborateurs en fonction de leur responsabilité qui intègre des objectifs liés à l'ESG et l'ISR :

"depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » n'est plus seulement un objectif collectif : chaque collaborateur est concerné, par le biais des objectifs individuels qui lui sont assignés, et qui comptent désormais obligatoirement un objectif spécifique à l'ESG/l'ISR entrant en jeu dans la détermination de sa rémunération annuelle variable. Les objectifs sous-jacents, quantitatifs ou qualitatifs, sont précisés pour chaque collaborateur selon sa fonction et ses responsabilités. Les risques en matière de durabilité de nos investissements sont en particulier pris en compte dans la détermination de la rémunération variable des membres de l'équipe de gestion (selon le degré de prise en compte des critères extra-financiers des OPC gérés), ainsi que des dirigeants de LFDE. Ces objectifs sont évalués à la fois collectivement et individuellement, lors des évaluations de fin d'année." (Code de Transparence, p 14)

Aussi dans sa politique SFDR, LFDE indique que "Conformément à l'article 5 de SFDR, la politique de rémunération de notre société de gestion intègre la prise en compte des risques de durabilité liés aux stratégies d'investissement de nos produits.

Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération annuelle.

Les objectifs sous-jacents, quantitatifs ou qualitatifs, sont précisés pour chaque collaborateur selon sa



fonction et ses responsabilités. Les risques en matière de durabilité de nos investissements sont en particulier pris en compte dans la détermination de la rémunération variable des membres de l'équipe de gestion, ainsi que des dirigeants de LFDE. Le niveau d'exigence de ces objectifs varie selon la fonction exercée et selon le degré de prise en compte des critères extra-financiers des OPC gérés, en particulier pour les gérants.

Cet objectif est évalué à la fois collectivement et individuellement, lors des évaluations de fin d'année" (Politique SFDR, p 15)

## 2.4. Gestion des risques climatiques

### 2.4.2 Processus de gestion des risques

**"Le Comité Risques intègre désormais le climat dans la gestion globale des risques de nos investissements."** (Stratégie Climat, p.4)

## 2.5. Adhésions

### 2.5.1 Initiatives climatiques

- **Climate Action 100+** : initiative menée par des investisseurs pour s'assurer que les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre dans le monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique. (Stratégie Climat, p.5)
- **PRI** (Principes pour l'Investissement Responsable) depuis 2008
- **TCFD** : "la stratégie Climat de LFDE s'inscrit dans le sillage des recommandations de la **Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD)** que nous nous sommes engagés à suivre dès 2020" (Stratégie Climat, p.3)
- **CDP** (2013) : Participation depuis 2020 à la Non-Disclosure Campaign du CDP ; Participation en 2020 à la Science-Based Targets Campaign du CDP
- **Montreal Carbon Pledge** – Organisation des Nations Unies (2017)
- **Alliance Européenne pour la Relance Verte** (2020)
- **Net Zero Asset Managers Initiative** (2021)

### 2.5.2 Groupe de travail

LFDE décrit les groupes de travail auxquelles elle participe dans son code de Transparence, p 15-16 :

- PRI, Groupe de travail "Taxonomie Européenne" en 2020
- AFG : " Participation en 2019/2020 au groupe travail « ODD » ; Participation en 2020 aux groupes de travail ad hoc « Consultation AMF sur doctrine ESG » et « Consultation Article 8 de Taxonomie » ; Participation en 2021 aux groupes de travail « Energies fossiles », « Impact » et « Biodiversité »" (ibid, p 15)
- SIFs (Sustainable Investment Forum) : "Membre depuis 2020 de la Commission « Grand Public » ; Participation en 2019 au groupe de travail « Label ISR » ; Participation en 2020 aux trois groupes de travail « Impact » : intentionnalité, additionnalité et mesure d'impact"
- GIIN (Global Impact Investing Network) : Participation en 2020 et 2021 au groupe de travail "Actions cotées"

## 3. Stratégie climat

### 3.1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

#### 3.1.1 Cadre de mise en oeuvre et engagements climatiques

"La stratégie Climat de LFDE, adoptée par le Conseil d'Administration, s'applique à nos processus d'investissement mais également à tous les métiers de notre entreprise. Sa traduction en actes comporte des volets pédagogiques et de formation afin de sensibiliser l'ensemble de nos parties prenantes, ainsi qu'un panel d'actions destinées à accompagner dans leur transition nos clients et nos participations. [...] Co-créée avec I-Care & Consult, la stratégie Climat de LFDE s'inscrit dans le sillage des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD) que nous nous sommes engagés à suivre dès



2020. Déclinée en 9 grands engagements, notre stratégie donnera lieu à un suivi de sa mise en œuvre et à un reporting annuel." (Stratégie climat p 3)

### 3.1.2 Axes de la stratégie d'alignement

La stratégie climat de LFDE se décline en 9 axes qu'elle présente comme des engagements :

1. Renforcer la gouvernance climat de LFDE

2. Être exemplaire vis à vis des entreprises dans lesquelles elle investit : en proposant des formations pédagogiques régulières, en s'assurant de l'adhésion de l'ensemble des nouveaux collaborateurs à cette stratégie, en étoffant le volet climat de sa politique RSE.

3. Mobiliser les entreprises en faveur de la transition (Voir P1. 6.2.1 Climat dans les démarches d'engagement actionnarial) (mesure de la part verte en 2021 sur tous les portefeuilles, mesure alignement 2°C en 2021 sur fonds ISR et 2022 sur le reste des fonds, mesure empreinte carbone dès 2021)

4. Accompagner nos clients dans la compréhension des enjeux climatiques (voir P4. 2.2.1 Stratégie de communication)

5. Mesurer la compatibilité de nos investissements : mesure de la performance climatique et de la contribution à la transition de ses investissements.

**"Conscients des divergences méthodologiques, nous veillerons à sélectionner avec soin celles qui nous semblent les plus pertinentes, sur des périmètres amenés à s'étendre progressivement. Nous ferons part de leurs limites en toute transparence. Cette mesure sera réalisée :**

**o En étendant la mesure de l'empreinte carbone – tous scopes – à l'ensemble des portefeuilles dès 2021.**

**o En analysant le positionnement des portefeuilles au regard des trajectoires requises pour limiter l'augmentation des températures. L'analyse de l'alignement 2°C des fonds labellisés ISR est prévue à fin 2021, celle de l'ensemble de nos portefeuilles à fin 2022.**

**o En déployant la mesure de la part des activités vertes, alignée sur la taxonomie européenne, à l'ensemble des portefeuilles à fin 2021, pour être en mesure de la communiquer d'ici 2022.**

**o En analysant la dépendance et l'impact de nos investissements sur la biodiversité et en communiquant l'empreinte biodiversité de l'ensemble de nos fonds, au plus tard à fin 2023" (ibid, p 6)**

6. Intégrer les risques liés au climat dans nos investissements (mesure risques climatiques des fonds labellisés ISR fin 2021 puis autres portefeuilles d'ici 2022)

7. Renforcer le climat dans l'analyse extra-financière

8. Développer les investissements contribuant à la transition :

o En proposant des solutions innovantes dédiées à la transition bas carbone, comme Echiquier Climate Impact Europe, ou d'autres produits intégrant le climat dans leur sélection d'actifs.

o En consolidant le volet climat des fonds labellisés ISR, en communiquant leur performance climatique et leur contribution à la transition bas carbone à fin 2021. Ces fonds s'engagent par ailleurs, dès 2021, à disposer d'une meilleure empreinte carbone par million d'euros de chiffre d'affaires que leur indice de référence.

o En étendant notre engagement de neutralité carbone sur une partie des actifs de LFDE à horizon 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de l'empreinte carbone en 2030. Ces engagements s'inscrivent dans le cadre de notre adhésion à la Net Zero Asset Managers Initiative." (ibid, p 7)

9. Au-delà du climat : en appréciant l'enjeu climatique de façon plus large notamment à travers une doctrine d'impact et en prenant en compte les enjeux liés à la biodiversité.

(Stratégie Climat LFDE)

### 3.1.3 Plans d'amélioration continue

L'entreprise LFDE détaille, dans sa stratégie climat, plusieurs axes d'amélioration pour étoffer et permettre le déploiement de cette stratégie.

- Sur la mobilisation des entreprises investies (engagement n°3) :

"Dès 2021, notre démarche d'engagement s'enrichit d'une politique d'engagement spécifique dédiée aux enjeux climatiques :

o Les priorités Climat sont formalisées dans la politique de vote de LFDE – part variable des rémunérations



des dirigeants, résolutions climatiques... – et suivies annuellement.

o Les sujets climatiques sont intégrés dans le dialogue avec les entreprises des secteurs les plus émissifs, avec pour priorité l'instauration d'une gouvernance climatique.

o L'implication renforcée de LFDE dans des initiatives d'engagement collaboratives à l'image du Climate Action 100+ ou de la Fondation Finance for Biodiversity.

o L'engagement auprès des acteurs de la Place de l'investissement responsable – régulateurs, agences de notation extra-financière, consultants, prestataires de vote... – se renforce.

o Des formations et des partages d'expérience seront proposés aux dirigeants des entreprises investies lors d'un séminaire Climat dédié.

o Les résultats de ces efforts d'engagement seront suivis dans la durée et feront l'objet d'une communication annuelle au sein de nos reportings dédiés." (Stratégie climat, p. 5)

- Mesure progressive de différentes métriques (engagements n°5 et 6), tels que l'empreinte carbone, les risques climatiques, la part verte, la part brune ou encore l'alignement 2°C, d'ici 2022 pour tous les portefeuilles, et d'ici 2021 pour les OPC labellisés ISR (Stratégie Climat, pp. 6,7 et 10)

- Renforcer le climat dans l'analyse extra-financière (engagement 7):

"o En renforçant le volet climat de notre méthodologie propriétaire d'analyse ESG et de notre méthodologie d'analyse de la contribution des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

o En étudiant, à horizon 2022, le profil climatique des entreprises des secteurs jugés les plus matériels, grâce au Score Maturité Climat conçu par LFDE, et ses trois piliers : gouvernance et engagements climatiques, transition juste" (Stratégie Climat, p 7).

## 3.2. Politiques d'exclusion liées au climat

### 3.2.2 Cadre de mise en œuvre

"La Financière de l'Echiquier s'engage à une exclusion totale du charbon thermique dans ses investissements, progressivement d'ici 2030." (Politique Charbon, p.2)

"Cette politique s'applique à tous les OPC ouverts dont la gestion est assurée par La Financière de l'Echiquier, sans distinction de classe d'actifs ou de zone géographique, ainsi qu'aux futurs mandats et fonds dédiés. Elle sera systématiquement proposée aux clients dans le cadre de gestion sous mandats et fonds dédiés en cours dans l'objectif d'une mise en conformité totale de nos encours avec cette politique." (ibid., p.4)

### 3.2.3 Seuils et suivi

**Seuils** : "A partir du 01/01/2021, La Financière de l'Echiquier n'investit plus dans les entreprises :

1. Qui développent de **nouveaux projets impliquant l'utilisation de charbon thermique sur toute la chaîne de valeur** (mines, infrastructures de transport, centrales), quelle que soit la taille du projet. Cela inclut également l'extension de projets existants (modernisation, prolongement de la durée de vie des infrastructures existantes...),

2. Qui réalisent **plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction de charbon thermique** (exclusion déjà en vigueur à La Financière de l'Echiquier depuis 2018),

3. Qui réalisent **plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans les activités liées au charbon thermique** (exploration, transport, logistique, ingénierie, opérations...),

4. Dont la **production d'électricité à base de charbon thermique, ou à défaut, la capacité installée, excède 20% de leur mix énergétique,**

5. Dont la **production de charbon thermique dépasse 10 millions de tonnes/an,**

6. Dont la **puissance installée des centrales au charbon thermique dépasse 5GW,**

7. Activement impliquées dans le **lobbying en faveur du charbon thermique**, ralentissant ou bloquant les efforts en matière d'une sortie du secteur d'ici 2030 au plus tard.

Ces **seuils seront révisés et abaissés, dans le but d'atteindre l'objectif de sortie progressive du charbon thermique d'ici 2030.** Ces modifications seront en ligne avec les évolutions méthodologiques



apportées par Urgewald, ONG allemande à l'origine de la Global Coal Exit List" (Politique Charbon LFDE, p.3)

**Dérogations :** "L'exclusion d'entreprises impliquées dans de telles activités est d'une importance capitale pour lutter contre le changement climatique. La Financière de l'Echiquier est cependant convaincue que sous certaines conditions strictes et préalablement établies, l'engagement avec certaines sociétés peut être une alternative à la stricte exclusion, afin de les accompagner dans leur transition.

Ces exceptions ne pourront en aucun cas concerner les entreprises identifiées par les critères d'exclusion 1 et 2.

Une démarche d'engagement actionnarial rapprochée pourra être mise en œuvre avec certaines sociétés, comme alternative à l'exclusion stricte (sur les critères 3 à 7), dans deux cas de figure uniquement :

- Avec des entreprises dont les engagements publics de sortie du charbon sont sérieux et crédibles et dont la stratégie et la gouvernance climatiques sont robustes et en accord avec nos standards.

Cela sous-entend pour chaque entreprises concernées la mise en place d'un plan détaillé par actif de sortie du secteur de manière à avoir fermé l'intégralité de leurs infrastructures liées au charbon thermique d'ici 2030. Les éléments suivants nous permettront de juger la qualité des engagements : date de début de la mise en œuvre des engagements, date finale et échelonnement de la sortie, fermeture et non vente des actifs, budget pour les plans de reconversion des salariés et la réhabilitation des lieux... L'entreprise est ainsi éligible, sous réserve de respecter la trajectoire climatique qu'elle s'est fixée. L'engagement rapproché de LFDE aura pour objectif de s'assurer du respect de la trajectoire établie et d'accompagner l'entreprise dans sa transition. En cas de non-respect des engagements pris, LFDE se réserve le droit d'exclure formellement l'entreprise de ses investissements.

- Avec des entreprises dans une démarche constructive sur les enjeux climatiques mais dont les engagements publics sont insuffisants. L'investissement dans ces entreprises est alors conditionné par la mise en place d'une gouvernance et d'une stratégie climatique alignées avec nos standards.

Dans ce cas, l'entreprise reste investissable sous réserve d'une démarche d'engagement poussée avec celle-ci. Annuellement, LFDE évaluera la réalisation des objectifs fixés au cas par cas et portant sur le renforcement de leurs engagements. En cas de non-atteinte de ces objectifs, dans les délais préalablement fixés, le désinvestissement aura lieu, dans le meilleur intérêt des porteurs, dans un délai maximum de 3 mois.

Le score « Maturité Climat by LFDE », issu d'une méthodologie propriétaire innovante, sera utilisé pour juger de la qualité de la gouvernance et des engagements climatiques des sociétés concernées par les deux cas de dérogations présentés ci-dessus. Un score minimal sera défini.

La Financière de l'Echiquier pourra également s'engager avec les entreprises impliquées dans le secteur du charbon thermique, en deçà des seuils cités ci-dessus, afin de les encourager à adopter des plans de sortie du charbon crédibles et ambitieux.

Nos fonds ISR excluant le périmètre des énergies fossiles ne sont pas concernés par ces dérogations." (ibid, p 4)

### **Dispositif de Suivi :**

"- Afin de rendre compte de l'application de cette politique, La Financière de l'Echiquier s'engage à communiquer annuellement la part résiduelle du charbon dans ses investissements.

- Les données utilisées proviendront de la Global Coal Exit List, établie par l'ONG allemande Urgewald, reconnue comme la base de données la plus exigeante et exhaustive sur le sujet. Nous appliquerons rigoureusement les évolutions de la base de données de cette ONG.

- Les émetteurs ne satisfaisant pas les critères établis seront bloqués à l'achat par notre logiciel de passage d'ordre (OMS - Order Management System).

- La bonne application de cette politique sera suivie par l'équipe en charge du contrôle interne." (ibid, p 4).



### 3.3. Stratégie d'impact pour contribuer à la Transition vers une économie bas carbone

#### 3.3.1 Stratégie d'impact

En 2021, LDFE entend formaliser une doctrine d'impact, "cadre de nos investissements à impact, avec pour objectif de maximiser l'impact de nos fonds et de nos investissements. Elle sera en ligne avec la définition de l'investissement à impact coté issue des travaux du FIR et de France Invest, auxquels nous avons activement participé." (Stratégie Climat, p 8).

#### Actions climatiques associées :

LFDE identifie l'engagement actionnarial comme levier d'impact : "L'engagement est un élément clef de l'additionnalité, critère essentiel des OPC à impact. En effet l'additionnalité est envisagée comme l'action ou la contribution particulière et directe de l'investisseur permettant à l'entreprise investie ou au projet financé d'accroître l'impact net positif généré par ses activités. C'est pourquoi LFDE renforce son engagement auprès des entreprises sur leurs impacts et la mesure de leurs impacts.

En complément, en 2021, la Financière de l'Echiquier va mettre en place une nouvelle forme d'engagement à travers un séminaire multi-parties prenantes accueillant des clients, des entreprises, des organismes partenaires ainsi que des collaborateurs dans le but d'informer, de partager de bonnes pratiques et d'échanger sur des sujets liés à l'impact au cours de conférences et d'ateliers de travail." (Code de Transparence, p 23).

Voir P1. 6.2.2. Suivi des pratiques d'engagement.

#### 3.3.2 Théorie du changement poursuivie

Impact de l'activité d'engagement : "Dans une volonté d'amélioration continue de nos pratiques d'engagement et de mesure de leur impact, nous avons décidé de mesurer le succès de notre activité d'engagement au travers de l'atteinte des axes de progrès fixés aux entreprises auxquelles sont transmis nos axes d'engagement. Nous avons **pleinement conscience que nous ne sommes pas les seuls responsables des progrès réalisés par les entreprises dans lesquelles nous investissons. Nous mettons cependant en œuvre tout ce qui est en notre possible pour leur apporter le soutien dont elles ont besoin dans leur démarche.** Ainsi, nous **espérons que notre engagement de qualité jouera un rôle aussi déterminant que possible dans les changements positifs que nous avons le plaisir de constater.**" (Rapport de vote et d'engagement, P 25)

### 3.4. Objectifs climatiques fixés

#### 3.4.1 Tableau des objectifs fixés

Tableau des objectifs fixés

Dimension	Cible & unité	Délai	Couverture d'application	Cadre scientifique	Ecart / atteintes
Sortie du charbon thermique	Arrêt total du financement du charbon thermique	2030	Tous les OPC ouverts dont la gestion est assurée par LFDE, sans distinction de classe d'actifs ou de zones géographique	Scénarios de l'AIE + Rapport du PNUF	NC

#### 3.4.2 Choix et cohérence des objectifs

##### Explication des choix :

"La Financière de l'Echiquier soutient l'objectif de l'Accord de Paris sur le Climat qui vise à contenir la hausse de la température moyenne de la planète à 1,5°C, ou a minima bien en-dessous de 2°C d'ici la fin du siècle, par rapport aux niveaux préindustriels. L'atteinte de cet objectif nécessite d'aboutir à la neutralité carbone à l'échelle mondiale à horizon 2050. Selon les rapports du GIEC, de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE)



et des Nations Unies, dans un tel scénario, la part du charbon thermique dans le mix énergétique mondial devra nécessairement diminuer.

En effet, qu'il s'agisse des scénarios « Sustainable Development » ou « Net Zero Emissions by 2050 » de l'AIE, le constat est sans appel : la demande de charbon doit diminuer d'environ 2 000Mtep<sup>1</sup> d'ici 2030. Selon un rapport du PNUÉ, la production de charbon devrait quant à elle diminuer de 11% par an entre 2020 et 2030 pour atteindre les objectifs fixés en matière climatique." (Politique Charbon, p. 2)

### 3.4.3 Suivi des objectifs climatiques et positionnement

#### **Transparence sur le dispositif de suivi :**

(Voir 3.2.3 Seuils et suivi)

## **4. Construction d'une résilience à long terme**

### **4.1 Identification et intégration des risques et opportunités aux activités / produits / services**

#### 4.1.2 Intégration

Dans sa politique SFDR, sur les "conséquences sur les offres de services de gestion sous mandat, conseil en investissement et conseil en assurance », LFDE précise que: "A la date de rédaction de cette politique, les textes réglementaires régissant ces activités n'ont pas encore défini comment ces « préférences ESG » devaient impacter l'offre proposée aux investisseurs."(Politique SFDR, p 14).

#### 4.1.3. Evaluation du positionnement

Sur l'application de la réglementation SFDR : "Compte tenu de notre maturité avancée sur ces sujets, lors de la sortie des textes réglementaires, nous aurons sans aucun doute la capacité d'adapter nos offres de services à de futures contraintes liées à la prise en compte des préférences ESG de nos clients." (ibid, p 14).

### **4.2 Prise en compte dans la planification stratégique et financière**

#### 4.2.2 Modèle commercial

Sans identifier explicitement les enjeux climatiques, LFDE entend prendre en compte les préférence ESG de ses clients : "Dans le cadre de nos activités de gestion sous mandat et de conseil, délivrées notamment à des investisseurs non professionnels, cette nouvelle réglementation nous conduira à intégrer dans notre parcours client les « préférences ESG » des investisseurs.

Cette approche consiste à établir la sensibilité aux enjeux extra-financiers de chaque investisseur et en conséquence, le poids qu'il veut donner à la finance durable au sein de son patrimoine.

La définition de ces préférences ESG conduira à déterminer un profil extra-financier pour chaque investisseur." (Politique SDFR, p. 14)

## **5. Intégration du climat dans l'investissement**

### **5.1 Place du climat dans l'ESG**

#### 5.1.1 Climat dans l'analyse extra-financière (ESG-C)

**Périmètre** : LFDE distingue 3 types d'OPC sous gestion : les "investissements à impact", les "convictions durables" et les "intégration ESG". Pour les 2 premiers, "le taux de couverture en notation ESG des valeurs en portefeuille doit être, à tout moment, de 100% minimum pour les OPC Actions et de 95% pour les OPC Obligataires et Multi-actifs.". Pour le dernier, "le taux de couverture en notation ESG des valeurs en portefeuille doit être, à tout moment de 90% minimum". (Politique SFDR, p 11, 12)

#### **Critères climat :**

LDPE utilise l'indicateur empreinte carbone, sans toutefois préciser sa pondération dans la notation ESG,



pour ces trois types d'OPC mentionné ci-dessus : "Empreinte carbone en million d'euros de chiffre d'affaires, sur le périmètre scope 1 et « first tier indirect »" (ibid, p 17) pour les fonds "intégration ESG", complété d'une mesure en million d'euros investis pour les deux autres types d'OPC.

LD FE précise que : "Dans le cadre de notre stratégie climat, cette mesure sera élargie à l'intégralité du scope 3 d'ici fin 2021." (ibid, p 17).

LD FE précise qu'elle dispose d'un fonds "Echiquier Climate Impact Europe" qui dispose d'un reporting intégrant plusieurs indicateurs climat tels que :

- o Top/Flop 5 des scores de Maturité Climat\*
- o Top/Flop 5 des valeurs ayant les « températures » les moins/plus élevées
- o Température moyenne du portefeuille
- o Part verte du portefeuille
- o Risque physique moyen du portefeuille" (Ibid, p 18)

\*Le Score de Maturité Climat est construit de la manière suivante :

#### 1. GOUVERNANCE CLIMATIQUE (30% DU SCORE)

- . Gouvernance de la stratégie Climat : Implication du Directeur Général, du Conseil...
- . Intégration de critères climatiques dans le schéma de rémunération du Directeur Général
- . Niveau d'expertise climatique du Conseil : profils et/ou comités pertinents au regard de l'enjeu climatique de l'entreprise au sein du conseil d'administration.
- . Prise en compte du risque de transition : identification, analyse et gestion du risque de transition.
- . Prise en compte du risque physique : identification, analyse et gestion du risque physique.

#### 2. ENGAGEMENT CLIMATIQUE (60% DU SCORE)

- . Feuille de route climatique : objectifs chiffrés de réduction des émissions, choix d'indicateurs climatiques adéquats.
- . Intégration du Climat dans la chaîne d'approvisionnement : process et qualité des contrôles des pratiques environnementales et climatiques des fournisseurs.
- . Trajectoire carbone passée : historique de l'intensité carbone sur les 3 dernières années en comparaison avec l'objectif de l'accord de Paris sur le climat, adhésion à des initiatives climatiques ou reconnaissances externes faisant autorité (cf. SBT, ACT, RE100, CDP (A ou A-)).

#### 3. TRANSITION JUSTE (10% DU SCORE)

- . Conséquences sur l'emploi de la trajectoire climatique de l'entreprise : identification et gestion du risque de restructuration, destruction d'emplois liés à la trajectoire climatique.
- . Accessibilité des produits et services résultant de la trajectoire climatique : impact potentiel de la transition énergétique et écologique sur le prix des produits et services de l'entreprise.

4. CONTROVERSES CLIMATIQUES (MAX. 20% DU SCORE) : Un malus vient pénaliser le score Maturité Climat de l'entreprise, en cas de controverses climatiques de l'entreprise analysée. Pour cela, nous utilisons la recherche de MSCI ESG Research et ne considérons que les controverses liées au climat (cf. émissions de CO2 ou autres gaz à effets de serre, dégradation des sols, des océans...). En fonction du niveau de gravité, un malus est appliqué au score de Maturité Climat, s'échelonnant entre 0% à -20% avec une granularité de -5%." (Code de Transparence, p. 43)

### Plan d'amélioration continue :

LD FE précise qu'elle entend étudier, "à horizon 2022, le profil climatique des entreprises des secteurs jugés les plus matériels, grâce au Score Maturité Climat conçu par LD FE, et ses trois piliers : gouvernance et engagements climatiques, transition juste" (Stratégie Climat, p 7).

### 5.1.2 Climat dans le processus de sélection des émetteurs (ESG-C)

**Périmètre :** Voir 5.1.1. Climat dans l'analyse extra-financière (ESG-C)

### Démarche et dispositif de sélection qui intègrent des critères climat :

Sans faire référence explicitement au climat, l'entreprise LD FE indique que "tous les OPC gérés par La Financière de l'Echiquier intègrent, dans leur construction de portefeuille, les résultats de la recherche



ESG, de façon plus ou moins contraignante". (Code de transparence, p.37)

En particulier, tous les OPC intègrent un "filtre exclusion", dans lequel s'inscrit la politique d'exclusion du charbon thermique décidée au niveau de l'entité (voir 3.2. Politiques d'exclusion liées au climat). Les fonds à impacts ("Echiquier Positive Impact Europe" et "Echiquier Climate Impact Europe") ainsi que certains fonds labellisés ISR ("Echiquier Major SRI Growth Europe" et "Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe") excluent même le secteur des énergies fossiles. (ibid., pp.37-38)

Par ailleurs, les trois types de fonds sus-mentionnés font l'objet d'un filtre de "conviction ESG", qui intègre une dimension climatique dans le pilier E de la notation, bien que LFDE n'en précise pas la nature. Dans le cadre de la construction des portefeuilles, une note ESG minimale est requise: "les OPC soumis à l'intégration ESG appliquent un filtre de note ESG sur la sélection des valeurs. Ces dernières doivent avoir au minimum une note ESG supérieure ou égale à 4,0/10." (ibid., p.39)

Les exigences sont plus élevées pour les fonds labellisés ISR : "Dans le cadre des OPC labellisés ISR, la recherche ESG (et en particulier les notes ESG des émetteurs) joue un rôle particulièrement important dans la construction des portefeuilles. Dans ce cadre, ces OPC appliquent un filtre de note ESG sur la sélection des valeurs. Ces dernières doivent avoir au minimum une note ESG supérieure ou égale à 5,5/10 pour [ AGENOR ] + [ CREDIT ] + [ ARTY ] et+ [ CONVEXITE ], à 6,0/10 pour [ CLIMATE ] et [ MAJOR ] et à 6,5/10 pour [ POSITIVE IMPACT ]. Ce seuil minimum de notes ESG dépendent de l'objectif extra-financier recherché par l'OPC ainsi que de la qualité ESG de son univers d'investissement. Dans tous les cas, la politique d'exclusion ainsi que la note ESG minimum de l'OPC doivent permettre d'exclure au moins 20% de son univers d'investissement." (ibid., p. 39)

Les taux de sélectivité de chacun des OPC labellisés ISR sont détaillés de manière globale (Note ESG minimale, sans préciser la pondération par pilier) dans un tableau en précisant la note Environnementale moyenne de chacun des OPC (voir Tableau, ibid., p 40)

Pour le Fonds Echiquier Positive Impact Europe, La Financière de l'Echiquier applique un "filtre impact" en deux étapes permettant de retenir dans l'univers investissable que des entreprises "qui contribuent positivement aux Objectifs de Développement Durable (ODD)". Ce "filtre impact" consiste en un "score ODD" sur 100 points qui est la moyenne de deux scores le "score solutions" et le "score initiative".

1) "score solutions", sur 100 points : mesure le pourcentage du chiffre d'affaires que l'entreprise réalise "en contribution nette" à un ou plusieurs des neuf ODD sélectionnés par l'équipe ISR. "Dans le cas où une entreprise analysée aurait également une partie de son chiffre d'affaires qui aurait une contribution négative à un ou plusieurs de ces neuf ODD, ce pourcentage serait alors minoré de sa contribution négative. On parle alors de contribution positive nette" (ibid, p 41). Un seuil minimum de 20% de chiffre d'affaires contribuant positivement (contribution nette) à un ou plusieurs des neufs ODD sélectionnés, est nécessaire afin d'intégrer le portefeuille. Le calcul du « Score Solutions » se base sur l'équivalence : 10% de chiffre d'affaires = 10 points.

Sur les 9 ODD retenu, 2 font référence au climat :

- "ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable : Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires dans les secteurs des énergies propres et de l'efficacité énergétique.

- ODD 11 : Villes et communautés durables : Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires dans les solutions pour les villes intelligentes (bâtiments, mobilité, urbanisme...), dans la sécurité, la mobilité durable, les solutions de réduction du CO2, la qualité de l'air ou encore la gestion des déchets."(ibid, p 41)

2) "score initiatives" : "sur 100 points : ce score mesure la contribution positive nette d'une entreprise aux dix-sept ODD de l'ONU en lien avec les diverses actions et initiatives significatives qu'elle peut mettre en place sur les aspects environnementaux, sociaux et sociétaux." (ibid, p.42)

### 5.1.3 Dispositif de sélection additionnel spécifique au Climat (ESG + C)

Pour le fonds Echiquier Climate Positive Impact, La Financière de l'Echiquier applique un "filtre impact basé sur notre score de Maturité Climat propriétaire, reflétant le niveau d'avancement (mesuré en %) des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques" (ibid., p. 42) --> Voir la construction du score en 5.1.1 Climat dans l'analyse extra-financière (ESG-C)



### 5.1.4 Suivi des controverses liées au climat

Sans préciser la place spécifique du climat, LFDE indique que «la gestion des controverses ESG sur les émetteurs est réalisée, par nos équipes, avec le soutien de la recherche de MSCI ESG Research, de la façon suivante :

- Lors de l'analyse ESG des entreprises : Depuis 2017, notre méthodologie d'analyse ESG intègre un malus de controverse au sein du calcul de la note ESG. Celui-ci vient impacter directement la note ESG. Cela nous permet de sanctionner plus directement les entreprises dont nous considérons qu'elles méritent de voir leur note ESG réduite à la suite d'une ou plusieurs controverses significatives.

- Lors du suivi des entreprises en portefeuille : Un suivi quotidien des controverses ESG des entreprises de nos portefeuilles est réalisé par nos équipes avec le soutien de la recherche de MSCI ESG Research. Dans ce cadre, un système d'alerte de suivi des controverses a été mis en place sur la plateforme MSCI ESG Research pour notifier directement les gérants et les équipes de gestion en cas de nouvelles controverses ESG sur leurs valeurs et/ou en cas d'une évolution (amélioration ou dégradation) du niveau de gravité des controverses. Après avoir établi un dialogue avec l'entreprise afin de juger de son niveau de gravité, une controverse significative sur un émetteur aura un impact direct sur sa note ESG." (Code de transparence, p. 35). L'entreprise ajoute que pour le cas particulier de son fonds Echiquier Climate Positive Impact, "les controverses liées aux questions climatiques peuvent impacter négativement de 5 à 20% le score de Maturité Climat des valeurs concernées" (ibid., p.35)

Par ailleurs, un Comité d'éthique se réunissant "au moins une fois par an" pour aborder les points suivants : "définition des listes d'exclusions, interrogations de clients, apparition d'une controverse grave au sein d'une entreprise détenue dans un portefeuille ainsi que les nouveaux cas d'investissement sur des entreprises très controversées (par exemple, faisant l'objet de controverses sévères par MSCI ESG Research, dont les sociétés coupables de la violation d'un ou de plusieurs des dix principes du Pacte Mondial de Nations Unies)." (ibid. p. 36)

## 5.2 Gestion déléguée

### 5.2.1 Cadre du mandat

LFDE est en position de mandataire.

- Prise en compte de la réglementation SFDR : "Dans le cadre de nos activités de gestion sous mandat et de conseil, délivrées notamment à des investisseurs non professionnels, cette nouvelle réglementation nous conduira à intégrer dans notre parcours client les « préférences ESG » des investisseurs. Cette approche consiste à établir la sensibilité aux enjeux extra-financiers de chaque investisseur et en conséquence, le poids qu'il veut donner à la finance durable au sein de son patrimoine. La définition de ces préférences ESG conduira à déterminer un profil extra-financier pour chaque investisseur." (Politique SFDR, p 14).

- LFDE entend aussi appliquer sa politique d'exclusion charbon à tous ses encours sous gestion : "Elle sera systématiquement proposée aux clients dans le cadre de gestion sous mandats et fonds dédiés en cours dans l'objectif d'une mise en conformité totale de nos encours avec cette politique." (Politique charbon, p 4).

## 5.3 Climat dans les investissements thématiques

### 5.3.3 Sélection des émetteurs & fonds spécialisés TEE

L'entreprise LFDE dispose d'un fonds à impact spécialisé dans le climat : Echiquier Climate Impact Europe. Il affiche le processus de sélection le plus complet en matière d'analyse de performance climatique des émetteurs (Voir 5.1.2 Climat dans le processus de sélection des émetteurs).

Le processus de sélection est détaillé dans un schéma (Voir Schéma, Code de Transparence, p. 44)

### 5.3.4 Suivi des émetteurs & fonds spécialisés TEE

Outre "l'évaluation ESG des émetteurs présents dans [les] portefeuilles", qui "fait l'objet d'une révision tous les deux ans", le fond à thématique climat de LFDE fait l'objet d'un suivi plus régulier : "Dans le cadre de l'OPC



Echiquier Climate Impact Europe, le « Score de Maturité Climat » fait l'objet d'une révision tous les ans. La mise à jour de ce score est plus fréquente que celle relative à l'évaluation ESG des émetteurs et au score ODD car il est important de suivre de près l'évolution de la maturité climatique des sociétés, une thématique au coeur du process de gestion de l'OPC." (Code de Transparence, p.34)

## 6. Pratiques d'engagement actionnarial liées au climat

### 6.1 Exercice des droits de vote

#### 6.1.1 Climat dans la politique de vote

"La Financière de l'Echiquier **exerce de façon systématique ses droits de vote en Assemblée Générale des sociétés investies**, en mettant en oeuvre une politique de vote visant l'exemplarité en matière de bonne gouvernance, de responsabilité sociale, sociétale et environnementale, notamment en matière de lutte contre le changement climatique.

Exceptions au périmètre d'exercice des droits de vote : Les OPC gérés selon des stratégies quantitatives et macro-économiques, selon la thématique Afrique ainsi que les fonds de fonds ne sont pas concernés par le vote aux Assemblées Générales. Au 31/12/2020, ces OPC représentent environ **7% des encours de LFDE**." (Politique de vote et d'engagement, p.5)

"Dans le cadre de sa stratégie Climat, la Financière de l'Echiquier s'est engagée à participer à la transition vers une économie bas carbone. Cet engagement est pris en compte dans les votes réalisés par les analystes et les gérants qui reflèteront leurs conclusions sur l'alignement ou non des résolutions des sociétés avec cet objectif d'économie bas carbone. LFDE est notamment favorable aux résolutions en faveur du climat plaidant pour :

- La **définition d'objectifs quantitatifs ambitieux de réduction des émissions de CO2** pour l'activité de la société et/ou pour ses produits,
- La **réduction en absolu des émissions de CO2**,
- **Plus de transparence sur les risques liés au changement climatique** (risques réglementaires, financiers ou physiques), leur identification et leur atténuation.

LFDE est toujours favorable à une augmentation de la transparence des entreprises sur leurs actions pour le climat et accueille favorablement la généralisation du Say on Climate afin de pousser les entreprises absentes du débat climatique à soumettre leur stratégie climat au vote de leurs actionnaires. Cependant, LFDE reste particulièrement vigilante quant à l'ambition des stratégies proposées et s'assure de la pertinence de leurs objectifs. LFDE étudie également minutieusement les résolutions d'actionnaires poussant les entreprises à adopter une stratégie climat compatible avec une trajectoire climatique viable, en particulier pour les entreprises fortement carbonées.

De plus, afin d'assurer un suivi rapproché des résolutions portant sur les sujets environnementaux et sociaux, LFDE a mis en place un système d'alertes par le biais de la plateforme « Proxy Exchange » d'ISS pour chaque résolution à caractère environnemental et social afin qu'elle puisse être scrupuleusement analysée." (ibid, p.17)

#### 6.1.2 Bilan des votes liés au climat

En 2020, LFDE a soutenu 2 résolutions ayant pour but d'obliger le groupe JPMORGAN CHASE & CO "à améliorer la transparence de l'impact de ses activités sur le changement climatique. La première portait sur la création d'un rapport relatif au changement climatique, tandis que la deuxième portait sur la création d'un rapport spécifique sur les risques liés à l'exposition de l'entreprise sur les activités d'extraction d'énergies fossiles non-conventionnelles au Canada." (Rapport de Vote et d'Engagement 2021, p.15)

Par ailleurs, LFDE "a participé à un groupe de travail aux côtés d'une ONG et d'autres investisseurs pour élaborer une résolution environnementale. Celle-ci visait à obliger [Total] à communiquer sur sa stratégie de mise en conformité avec les accords de Paris sur le climat. Cette résolution portait notamment sur la



définition d'objectifs de réduction de gaz à effet de serre du groupe échelonnés dans le temps." (Rapport de Vote et d'Engagement 2021, p.15) Pour autant, LFDE n'a pas co-déposé la résolution mais l'a soutenu lors de l'AG.

## 6.2 Engagement auprès des émetteurs

### 6.2.1 Climat dans les démarches d'engagement actionnarial

#### **LFDE décrit de manière très exhaustive ses démarches d'engagement actionnarial :**

**Démarches d'engagements** : LFDE a une démarche d'engagement individuelle, collaborative et réglementaire qu'elle explique en détail dans sa politique de vote et d'engagement.

#### **Engagement individuel avec les entreprises :**

LFDE a une démarche adaptée à ses différentes classes d'actifs :

" **Pour les OPC actions labellisés ISR** : A la fin de chaque analyse ESG, plusieurs axes de progrès sont définis par l'analyste ou gérant en charge de la valeur. Ces axes de progrès concernent les aspects environnementaux (dont climatiques), sociaux et de gouvernance de l'entreprise sur lesquels LFDE souhaite la voir évoluer. Nous souhaitons que les objectifs partagés avec l'entreprise soient réalistes, mesurables et contrôlables. Ces axes de progrès sont formalisés par écrit et transmis à l'entreprise.

[=> Envoi systématique des axes de progrès aux sociétés présentes dans les fonds :

- Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap
- Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe
- Echiquier Climate Impact Europe.
- Echiquier Major SRI Growth Europe
- Echiquier Positive Impact Europe]

**[Suivi]** : Lors de l'entretien de suivi qui a lieu en moyenne tous les deux ans, nous apprécions ensemble les progrès accomplis sur la base des objectifs formalisés auparavant (axes de progrès atteints, partiellement atteints ou non atteints), et redéfinissons ensemble de nouveaux axes de progrès. En dehors de ce point d'étape formalisé tous les deux ans, en particulier pour les valeurs présentes dans nos OPC à impact, nous nous efforçons de suivre de façon plus régulière ces axes de progrès.

• **Pour les OPC obligataires et diversifiés labellisés ISR et ceux OPC soumis à une démarche d'Intégration ESG** : A la différence des OPC actions labellisés ISR, la démarche d'engagement avec les entreprises est fortement recommandée mais pas systématique. En effet, systématiquement à la fin de chaque analyse ESG, plusieurs axes de progrès sont définis par l'analyste ou gérant en charge de la valeur. Ces axes de progrès sont également formalisés par écrit mais ils ne sont pas systématiquement transmis à l'entreprise. Ceux-ci sont cependant couramment abordés lors de rencontres régulières avec les équipes dirigeantes, puisque les thématiques ESG viennent nourrir de façon de plus en plus souvent leurs échanges avec les entreprises." (Politique de vote et d'engagement, p 19)

**Axe de développement** : "Au travers de la démarche d'amélioration continue de son approche d'investissement responsable, La Financière de l'Echiquier cherche à renforcer ses pratiques d'engagement individuel avec la volonté de systématiser l'envoi des axes de progrès et d'avoir ainsi une approche homogène pour l'ensemble de ses OPC. Pour cela, l'équipe de Recherche IR suit annuellement le pourcentage d'axes de progrès envoyés aux entreprises sur le nombre total d'axes de progrès formulés." (ibid, p 19)

#### **Autres formes d'engagement individuel (dont réglementaire):**

"Bien que les entreprises soient les principales destinataires de nos actions d'engagement, LFDE s'engage également avec d'autres de ses parties prenantes comme les régulateurs ou encore les prestataires de



données extra-financières car nous sommes persuadés que l'ensemble des parties prenantes de notre écosystème a un rôle à jouer dans le développement d'une finance responsable.

- Engagement avec les entreprises (ou leurs parties prenantes) de manière plus discrétionnaire
  - o Echanges approfondis avec les entreprises sur des points particuliers qui sortent du cadre des axes de progrès ou avec des consultants externes à la demande des sociétés,
  - o Formations dispensées à des acteurs de l'industrie comme des responsables RSE de sociétés,
  - o Dépôt de questions écrites ou orales en assemblés générales,
- Engagement avec des acteurs de l'écosystème de l'investissement responsable
  - o Engagement avec des fournisseurs de données extra-financières (Trucost, MSCI ESG Research, ISS...) afin de les aider à améliorer la qualité de leur service et de la donnée qu'ils distribuent mais également afin de faire évoluer leurs méthodologies d'analyses et leurs offres.
- Engagement avec les pouvoirs publics sur les thématiques durables
  - o Réponse à des consultations en amont de la publication de nouvelles réglementations, participation à des groupes de travail et activités de plaidoyer sur le sujet (ex : Taxonomie Européenne, doctrine AMF sur l'utilisation des critères extra-financiers...).
- Engagement avec les sociétés de gestion sur leur démarche d'investissement responsable
  - o Echanges approfondis avec les sociétés de gestion sur leur approche ISR dans le cadre de notre sélection de fonds pour la gestion allocation en s'appuyant sur notre méthodologie d'analyse « Maturité ISR by LFDE »
  - o Partage des axes de progrès" (ibid, p 20)

#### Engagement collaboratif :

LFDE fait la liste des campagnes d'engagements collaboratives auxquelles elle participe dans son code de Transparence, p 15-16 :

- PRI : Participation en 2019 aux campagnes d'engagements collaboratifs environnementaux « The Investor Agenda » et ainsi que sur la thématique « Déforestation et feux de forêts en Amazonie »
- Participation en 2020 à la campagne d'engagement collaboratif environnemental du « Climate Action 100+ » et au groupe de discussion « Garantir un système financier durable dans la phase de relance du COVID-19 »

**Explication choix :** "Cette approche, complémentaire de l'engagement individuel, permet à LFDE de :

- S'engager sur des thématiques pouvant difficilement être abordées individuellement,
- Cibler en une fois plusieurs acteurs d'un même secteur,
- Faire entendre sa voix auprès de certaines sociétés avec lesquelles l'engagement individuel ne fonctionnerait pas (cf. procédure d'escalade détaillée par le paragraphe V.2)
- S'engager avec des entreprises exclues de l'univers d'investissement de la société de gestion afin de les accompagner dans leur transition comme les entreprises du secteur du charbon thermique." (ibid, p 20)

#### Priorisation de l'engagement :

"L'engagement avec les sociétés est un processus chronophage qui doit s'inscrire dans le temps long.

LFDE définit, au cas par cas, la priorité d'allocation de ses ressources dans le but d'optimiser son impact selon plusieurs critères :

- La géographie et la proximité avec les entreprises : LFDE est un investisseur de long-terme qui a historiquement - et aujourd'hui encore - une exposition principalement européenne dans sa gestion. Cette proximité est un facteur déterminant de nos actions d'engagements, qui ont de fait, une probabilité plus importante de réussir. Nous privilégions donc l'engagement avec les entreprises européennes avec lesquelles nous avons une certaine proximité.
- La matérialité des facteurs ESG, à l'origine d'urgence forte du progrès attendu sur des thématiques ESG (controverses, violations de normes internationales...),
- L'importance de la détention de capital,
- L'alignement avec nos engagements d'investisseurs responsables (plus d'information dans le paragraphe IV.C),
- Les émetteurs les plus carbonés." (ibid, p 21)



### Objectif de l'engagement :

"Au travers de sa démarche d'engagement, individuel et collaboratif, plusieurs objectifs sont recherchés par

La Financière de l'Echiquier :

- Influencer les comportements des entreprises vers les meilleurs pratiques en matière de gouvernance, de respect des normes internationales et de responsabilité sociale, sociétale et environnementale, notamment en matière de lutte contre le changement climatique et de perte de biodiversité,
- Encourager les entreprises dans une démarche de transparence accrue, nous permettant d'acquérir une meilleure connaissance de leur gouvernance et de leur stratégie RSE.
- Accompagner les entreprises dans l'amélioration et la mesure de leurs impacts." (ibid, p 21)

### Parmi les thèmes d'engagement de LFDE, on trouve (ibid, p 22) :

- analyses des risques extra-financiers,
- Ambitions des objectifs de la feuille de route environnementale déclinés en points d'étape,
- Transparence (publication des résultats environnementaux, résultats des audits fournisseurs, information sur la chaîne de valeur...),
- Alignement des objectifs environnementaux avec les meilleures pratiques et standards de place comme les Science Based Targets.

Engagements réalisés en 2020: "En 2020, 13 axes de progrès relatifs aux enjeux climatiques ont été transmis à 11 entreprises dans lesquelles nous avons investi. Ce thème d'engagement est de plus en plus courant et sera central dans nos échanges avec les entreprises au sein du portefeuille d'Echiquier Climate Impact Europe." (Rapport de vote et d'engagement, p 22). Poids : "l'échelle de la Financière de l'Echiquier, l'année 2020 a donné lieu à l'envoi de 165 axes de progrès auprès de 60 entreprises sur les 477 axes de progrès formulés sur 162 entreprises." (ibid, p 19).

LFDE présente également la répartition de ses engagements réalisés par zone géographique, par thèmes ESG et compare dans un tableau son activité d'engagement entre 2018, 2019 et 2020. (voir tableau, ibid, p 24)

### Axes de développement 2021 :

"• Dès 2021, notre démarche d'engagement s'enrichit d'une politique d'engagement spécifique dédiée aux enjeux climatiques :

- o Les priorités Climat sont formalisées dans la politique de vote de LFDE – part variable des rémunérations des dirigeants, résolutions climatiques... – et suivies annuellement.
- o Les sujets climatiques sont intégrés dans le dialogue avec les entreprises des secteurs les plus émissifs, avec pour priorité l'instauration d'une gouvernance climatique.
- o L'implication renforcée de LFDE dans des initiatives d'engagement collaboratives à l'image du Climate Action 100+ ou de la Fondation Finance for Biodiversity.
- o L'engagement auprès des acteurs de la Place de l'investissement responsable – régulateurs, agences de notation extra-financière, consultants, prestataires de vote... – se renforce.
- o Des formations et des partages d'expérience seront proposés aux dirigeants des entreprises investies lors d'un séminaire Climat dédié.
- o Les résultats de ces efforts d'engagement seront suivis dans la durée et feront l'objet d'une communication annuelle au sein de nos reportings dédiés.
- Pour les entreprises des secteurs jugés matériels dans la transition environnementale, dont le poids dans l'empreinte carbone des actifs détenus serait significatif, LFDE renforcera son analyse climat et sa démarche d'engagement. Le désinvestissement sera envisagé en cas d'échec de cette démarche." (Stratégie Climat, p 5)

## 6.2.2 Suivi des pratiques d'engagement

voir supra PI 6.2.1.

"Dans sa volonté d'établir un dialogue actionnarial de qualité, La Financière de l'Echiquier s'efforce de



respecter deux bonnes pratiques :

- Définir des objectifs mesurables, contrôlables et datés (dates intermédiaires et butoirs) afin de permettre un suivi plus précis et que l'impact de notre engagement soit aussi mesurable que possible.
- Monitorer quand cela est possible, l'avancée des entreprises par rapport à l'objectif fixé. Si nous jugeons que la trajectoire dans laquelle s'inscrit l'entreprise est insuffisante, nous n'hésitons pas à nous réengager avec l'entreprise sur ces sujets." (ibid, p 21)

#### LD FE mesure l'impact de ses engagements individuels :

"Notre approche consiste à mesurer l'atteinte des axes de progrès fixés à ces entreprises lors de leur précédente analyse.

Un axe de progrès pourra donc être :

- Soit « atteint », si la recommandation a été mise en place par l'entreprise,
- Soit « partiellement atteint », si l'entreprise a commencé à mettre en œuvre la recommandation mais que celle-ci n'a pas encore complètement abouti,
- Soit « non-atteint », si l'entreprise n'a pas mis en place la recommandation." (Rapport de vote et d'engagement, p 25)

LD FE communique ces résultats (sur les 165 axes de progrès ESG) :

- 21,9% axes de progrès atteints
- 26,5 % axes de progrès partiellement atteints
- 51,6% axes de progrès non atteints.

#### Détail et illustration des engagements réalisés :

LD FE donne des exemples d'engagement avec des entreprises en portefeuilles (ibid, p 26 -28).

Pratique de l'engagement collaboratif : en 2020, LD FE a participé à 4 campagnes (sujets climat et biodiversité) dont elle décrit les missions et sa participation au sein de la campagne. (ibid, p 29-30)

LD FE décrit également ses autres formes d'engagement (ibid, p 31- 33), notamment avec un prestataire de données climatiques pour améliorer leur méthodologie propriétaire avec des retours terrains et à des groupes de travail sur la Taxonomie européenne sur la mise en application opérationnelle de la taxonomie en expérimentant la mesure de l'alignement taxonomie de leur fonds Echiquier Positive Impact Europe.

#### **Procédures d'escalade :**

**LD FE représente dans un schéma les différentes étapes du processus d'escalade en cas d'échec des pratiques d'engagements (cf schéma, code de transparence, p 25)**

**"La procédure d'escalade définit l'ensemble des actions d'engagement avec les entreprises, qui peuvent être mises en place par les analystes et gérants pouvant aller, en cas de dialogue non-fructueux, jusqu'au désinvestissement.**

**La procédure d'escalade de la Financière de l'Echiquier se définit comme suit :**

#### **1. Identification des thèmes d'engagement et mise en place du dialogue**

**Les gérants et analystes initient en premier lieu une communication active et bilatérale avec les dirigeants de l'entreprise accompagnée de l'envoi d'axes de progrès, sur les thèmes sur lesquels des progrès de la société sont attendus à court et moyen terme. Cette communication peut avoir lieu au moment d'entretiens ESG dédiés, avant l'Assemblée Générale (Pré-AG), durant (en AG) ou encore après celle-ci (Post AG). Au cours de ce dialogue, les gérants et analystes définissent des objectifs mesurables afin d'évaluer les progrès réalisés par l'entreprise engagée. Ces axes de progrès sont suivis dans la durée et sont l'objet de nombreuses interactions entre nos participations et les équipes gestion de LD FE.**

#### **2. Etapes de la procédure d'escalade**

**En cas de réticence de la part de l'entreprise à faire évoluer ses pratiques sur les sujets les plus critiques, les gérants ou analystes peuvent faire évoluer leurs actions d'engagement vers un comportement plus « activiste », afin d'insister auprès de l'entreprise sur l'importance des sujets portés. LD FE se veut cependant constructive dans sa démarche, proche des entreprises, en**



**maintenant un dialogue ouvert permettant de préserver la relation de confiance qui a toujours caractérisé son dialogue actionnarial.**

**Dans ce cadre, LFDE pourra mettre en place tout ou partie des mécanismes décrits ci-dessous :**

- **Collaborer avec d'autres investisseurs tenant un discours similaire, sous la forme d'un engagement collaboratif,**
- **Contacter l'administrateur référent ou un membre du conseil d'administration pour lui faire part de ses attentes,**
- **Voter contre la réélection d'administrateurs responsables du sujet traité (membre du comité d'audit ou de risque par exemple),**
- **Déposer des questions lors de l'assemblée générale sur nos thèmes d'engagement,**
- **Déposer des résolutions en assemblée générale,**
- **Voter contre les rapports financiers annuels de la société.**

### **3. Allègement et Désinvestissement**

**Dans le cas où les différents mécanismes de la procédure d'escalade n'ont pas suffi à faire évoluer positivement les actions de l'entreprise et que nous considérons que nous n'avons obtenu aucune réponse constructive et satisfaisante, la Financière de l'Echiquier, en tant qu'investisseur responsable peut alors être amenée à alléger voire à désinvestir totalement de la société concernée, dans le meilleur intérêt des porteurs. Cette information sera transmise à la société afin de la sensibiliser à l'importance du dialogue avec ses porteurs. De plus, LFDE n'exclut pas la possibilité de continuer ses actions d'engagement une fois le désinvestissement réalisé, ce qui peut par exemple être le cas lorsque les entreprises concernées sont soumises à des controverses. (Ibid, p 24-25)**

## **7. Développement d'une expertise interne**

### **7.1 Compétence et formation des équipes et des administrateurs**

#### 7.1.2 Administrateurs

Les **membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif**, qui supervisent le déploiement opérationnel de la stratégie Climat, sont spécifiquement formés aux enjeux finance-climat. (Stratégie Climat, p.4)

### **7.2 Efforts déployés**

#### 7.2.2 Ressources humaines

Sans être spécifiques au climat, dans son code de transparence, LFDE décrit les équipes impliquées dans l'activités d'ISR : "Dans le cadre de notre démarche d'Intégration ESG, tous les membres de l'équipe de gestion collective, composée de 35 personnes au 31/12/2020, sont impliqués dans l'activité d'investissement responsable de La Financière de l'Echiquier. Les quatre membres de l'équipe Allocation d'actifs le sont progressivement par la mise-en-œuvre de la méthodologie propriétaire « Maturité ISR by LFDE ». (Code de Transparence, p 13)

### **7.3 Plans de développement**

#### 7.3.2 Renforcement des capacités internes

"Dans une volonté de cohérence, nous nous appliquons le même degré d'exigence et souhaitons faire de nos collaborateurs les premiers ambassadeurs du climat :

- o En les mobilisant, dans la durée, en proposant des formations pédagogiques régulières, ainsi que des outils de communication interne.
- o En s'assurant de l'adhésion de l'ensemble des nouveaux collaborateurs, en particulier ceux destinés à rejoindre de gestion, à cette stratégie." (Stratégie Climat, p.4)



# Pilier II | Incidences sur les investissements

## Analyse des risques & des opportunités climatiques

### 1. Identification

#### 1.1. Risques & opportunités identifiés

##### 1.1.1. Tableau des risques et opportunités identifiés

Tableau d'identification des risques/opportunités

Risque / Opportunité identifié	Description et caractérisation	Périmètre associé	Description des canaux de transmission	Horizon de matérialisation	Indicateur
Risque physique	"Le risque physique résultant du changement climatique est défini par les régulateurs comme pouvant être lié à des événements de court terme dits « aigus » ou à des changements à plus long terme dits « tendanciels » dans les régimes climatiques. Le risque physique peut avoir des répercussions financières pour les organisations (dommages directs aux actifs) et des répercussions indirectes (découlant de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement). La performance financière des organisations peut également être affectée par de nombreux autres facteurs : disponibilité, approvisionnement et qualité de l'eau, sécurité alimentaire, changements de température extrêmes affectant les locaux et les opérations." (Rapport Article 173 des OPC, p.7)	NC	NC	NC	Score Risques Physiques (Carbone 4 Finance)

#### 1.2. Risques & Opportunités analysés

##### 1.2.1. Tableau récapitulatif des méthodes et des résultats

Tableau des méthodes & résultats analysés (risques)

Dimension analysée	KPI et unité	Type d'indicateur (historique ou prospectif)	Fournisseur	Scénario / cadre de Comparaison	Horizon	Résultats	Couverture	Cibles et écarts / atteintes
Risque Physique	Score Risques Physiques	Prospectif	Carbone 4 Finance	Scénario RCP 6.0 du GIEC	2050	- Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe (Actions) : 26/100 - Echiquier Agressor (Actions) : 27/100 - Echiquier Arty SRI (Actions, Obligations, OPCVM) : 26/100 - Echiquier Entrepreneurs (Actions) : 29/100 - Echiquier Artificial Intelligence (Actions) : 27/100 - Echiquier Major SRI Growth Europe (Actions) : 27/100 - Echiquier World Equity Growth (Actions) : 28/100	- Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe (Actions) : 95% - Echiquier Agressor (Actions) : 98% - Echiquier Arty SRI (Actions, Obligations, OPCVM) : 99% - Echiquier Entrepreneurs (Actions) : 40% - Echiquier Artificial Intelligence (Actions) : 57% - Echiquier Major SRI	NC





## 4. Plan d'amélioration continue

### 4.1. Limites

#### 4.1.2. Des méthodes utilisées

Sur la méthodologie de calcul du score de risque physique : "Nous sommes conscients des limites des méthodologies actuelles dépendantes des informations disponibles. Notamment, l'utilisation du chiffre d'affaires réalisée par les entreprises comme proxy de la zone d'activité de l'entreprise pour déterminer les expositions géographiques aux risques physiques." (Rapport Art 173 des OPC, p 8)

### 4.2. Pistes d'amélioration

#### 4.2.1. De la démarche

"Pour protéger les actifs de nos clients des risques climatiques, et conformément aux recommandations de la TCFD, LFDE entend monitorer et maîtriser son exposition à ces risques :

- o En renforçant la prise en compte du climat dans la politique de gestion des risques, ses processus et ses outils, afin de prendre en considération les recommandations des superviseurs européens et nationaux.
- o En effectuant une première mesure des risques physiques et de transition des fonds labellisés ISR à fin 2021, puis des autres portefeuilles au plus tard à fin 2022.
- o En intégrant dans la mesure du possible, les résultats dans les outils d'aide à la décision d'investissement pour les équipes de gestion et de risques d'ici fin 2021." (Stratégie Climat LFDE, p.7)

#### 4.2.2. Méthodologiques

Sur la méthodologie de calcul du score de risque physique : "Des développements sont prévus afin de considérer les zones géographiques des actifs réels (usines, entrepôts...) de chaque entreprise pour les secteurs à forte intensité capitalistique, ce qui permettra d'améliorer la finesse de l'analyse du Score Risques Physiques" (Rapport Art 173 des OPC, p 7).



# Pilier III | Incidences des investissements

## Alignement et contributions à la Transition ou au réchauffement

### 1. Identification

#### 1.1. Exposition à des activités / énergies à enjeux climatiques

##### 1.1.1. Tableau des expositions étudiées

Tableau des expositions aux activités et énergies à enjeux

Dimension	Scénario / Cadre de comparaison	Fournisseur	Résultats	Couverture	Cibles et écarts / atteintes	Utilisation / intégration
Part d'énergie verte dans le mix énergétique (% GWh venant de sources renouvelables)	Pour le secteur minier et Production d'électricité : "Mix énergétique requis dans un scénario 2°"	Trucost	- Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe (Actions) : 98,4% - Echiquier Agressor (Actions) : 4,7% - Echiquier Arty SRI (Actions, Obligations, OPCVM) : 31,6% - Echiquier Entrepreneurs (Actions) : 14,4% - Echiquier Artificial Intelligence (Actions) : 0,0% - Echiquier Major SRI Growth Europe (Actions) : 92,4% - Echiquier World Equity Growth (Actions) : 0,0%	Entreprises du secteur minier et de la production d'électricité	NC	Estimation d'alignement objectif 2°C - 2100
Part d'énergie alternative dans le mix énergétique (% GWh venant de sources alternatives)	Pour le secteur minier et Production d'électricité : "Mix énergétique requis dans un scénario 2°"	Trucost	- Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe (Actions) : 1,6% - Echiquier Agressor (Actions) : 75,2% - Echiquier Arty SRI (Actions, Obligations, OPCVM) : 14,9% - Echiquier Entrepreneurs (Actions) : 40,2% - Echiquier Artificial Intelligence (Actions) : 0,0% - Echiquier Major SRI Growth Europe (Actions) : 0,0% - Echiquier World Equity Growth (Actions) : 0,0%		NC	Estimation d'alignement objectif 2°C - 2100
Part d'énergie fossile dans le mix énergétique (% GWh venant de sources fossiles - dites brunes (pétrole, gaz, charbon))	NA	Trucost	- Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe (Actions) : 0,0% - Echiquier Agressor (Actions) : 20,1% - Echiquier Arty SRI (Actions, Obligations, OPCVM) : 53,5% - Echiquier Entrepreneurs (Actions) : 45,3% - Echiquier Artificial Intelligence (Actions) : 0,0% - Echiquier Major SRI Growth Europe (Actions) : 7,6% - Echiquier World Equity Growth (Actions) : 0,0%		NC	NC
Part d'énergie produite à partir du charbon thermique dans le mix énergétique (% GWh venant du charbon)	NA	Trucost	- Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe (Actions) : 0,0% - Echiquier Agressor (Actions) : 3,9% - Echiquier Arty SRI (Actions, Obligations, OPCVM) : 11,1% - Echiquier Entrepreneurs (Actions) : 45,3% - Echiquier Artificial Intelligence (Actions) : 0,0% - Echiquier Major SRI Growth Europe (Actions) : 0,0%		NC	NC



			- Echiquier World Equity Growth (Actions) : 0,0%		
Part des activités extractives (% poids activités extractives pétrole-gaz-charbon)	NA	Trucost	- Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe (Actions) : 0,0% - Echiquier Agressor (Actions) : 1,9% - Echiquier Arty SRI (Actions, Obligations, OPCVM) : 0,1% - Echiquier Entrepreneurs (Actions) : 0,0% - Echiquier Artificial Intelligence (Actions) : 0,0% - Echiquier Major SRI Growth Europe (Actions) : 0,0% - Echiquier World Equity Growth (Actions) : 0,0%		NC
Part des activités extractives (% CA venant d'activités extractives (pétrole, gaz, charbon))	NA	Trucost	- Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe (Actions) : 0,0% - Echiquier Agressor (Actions) : 0,5% - Echiquier Arty SRI (Actions, Obligations, OPCVM) : 0,1% - Echiquier Entrepreneurs (Actions) : 0,0% - Echiquier Artificial Intelligence (Actions) : 0,0% - Echiquier Major SRI Growth Europe (Actions) : 0,0% - Echiquier World Equity Growth (Actions) : 0,0%		NC
Part des activités extractives (dont % CA venant d'activités d'extraction du charbon)	NA	Trucost	- Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe (Actions) : 0,0% - Echiquier Agressor (Actions) : 4,1% - Echiquier Arty SRI (Actions, Obligations, OPCVM) : 0,2% - Echiquier Entrepreneurs (Actions) : 4,8% - Echiquier Artificial Intelligence (Actions) : 0,0% - Echiquier Major SRI Growth Europe (Actions) : 0,0% - Echiquier World Equity Growth (Actions) : 0,0%		NC
Actifs échoués (Emissions de CO2 embarquées dans les réserves de combustibles Fossiles (en tCO2/M€ de CA))	NA	Trucost	- Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe (Actions) : 0,0 - Echiquier Agressor (Actions) : 0,0 - Echiquier Arty SRI (Actions, Obligations, OPCVM) : 350,0 - Echiquier Entrepreneurs (Actions) : 0,0 - Echiquier Artificial Intelligence (Actions) : 0,0 - Echiquier Major SRI Growth Europe (Actions) : 0,0 - Echiquier World Equity Growth (Actions) : 0,0		NC

### 1.1.2. Explications

"Pour les entreprises du secteur minier et de la production d'électricité uniquement (secteurs sur lesquels se concentre l'analyse de Trucost), nous mesurons ici la part de la production d'énergies vertes ou alternatives dans leur mix énergétique total à l'échelle du portefeuille et de son indice. Le but étant de comparer les résultats avec le mix énergétique requis dans un scénario 2 degrés. Cela nous permet d'estimer l'alignement du portefeuille avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100." (Rapport Article 173 des OPC, p.6)



## 1.2. Détails propres à chaque exposition étudiée (1)

### 1.2.1. Méthodes

La LFDE définit :

- La Part brune est "la part de la production électrique générée à partir de sources fossiles, part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles, part des revenus dérivés de l'extraction de combustibles fossiles et part des revenus dérivés de l'extraction du charbon." (Rapport Article 173 des OPC, Glossaire, p. 10)
- La Part verte est la "part de la production électrique générée à partir de sources vertes (solaire, éolien, hydroélectricité, géothermie et énergie houlomotrice) et alternatives (nucléaire, biomasse et biogaz)." (ibid., Glossaire, p. 10)
- Les actifs échoués comme "une expression employée dans le domaine de la finance pour parler des investissements ou actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution du marché. Cette dévaluation des actifs est principalement liée à des changements importants et soudains en matière de législation, de contraintes environnementales ou d'innovations technologiques, ce qui rend alors les actifs obsolètes avant leur amortissement complet. Le secteur des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) commence à être touché par ce type de dévaluation." (ibid., Glossaire, p. 10)

La Financière de l'Echiquier utilise plusieurs indicateurs de Part verte et de Part Brune, en distinguant les activités qui génèrent de l'électricité et celles liées à l'extraction. Elle distingue également ces indicateurs par types d'énergies produites et/ou extraites (énergies vertes, alternatives, sources fossiles, charbon). Ces différents indicateurs ne sont pas agrégés :

- Part d'énergie verte dans le mix énergétique : en %GWh de sources renouvelables dans le mix énergétique total à l'échelle du portefeuille de chaque fonds. La Financière de l'Echiquier considère cette part verte comme la part de la production électrique générée à partir des sources vertes suivantes : le solaire, l'éolien, l'hydroélectricité, la géothermie, l'énergie houlomotrice.
- Part d'énergie de source alternative dans le mix énergétique : en % GWh venant de sources alternatives dans le mix énergétique total à l'échelle du portefeuille de chaque fonds. La Financière de l'Echiquier considère cette part verte comme la part de production électrique générée à partir des sources alternatives suivantes : le nucléaire, la biomasse et le biogaz.
- Part d'énergie fossile dans le mix énergétique : en % GWh venant de sources fossiles (pétrole, gaz et charbon) dans le mix énergétique total à l'échelle du portefeuille de chaque fonds.
- Part d'énergie produite à partir du charbon thermique dans le mix énergétique : en % GWh venant du charbon dans le mix énergétique total à l'échelle du portefeuille de chaque fonds.
- Part des activités extractives : en poids des activités extractives (pétroles, gaz et charbon); en % de chiffre d'affaires venant d'activités extractives (pétrole, gaz et charbon); dont le % de chiffre d'affaires venant d'activités d'extraction du charbon à l'échelle du portefeuille de chaque fonds.

Enfin, LFDE publie une exposition aux "Actifs échoués" : en émissions de CO2 embarquées dans les réserves de combustibles fossiles en t CO2 par Millions d'euros de chiffre d'affaires.

### 1.2.2. Données et cadre

#### **Comparaison avec "le mix énergétique requis dans un scénario 2 °C" :**

"Pour les entreprises du secteur minier et de la production d'électricité uniquement (secteurs sur lesquels se concentre l'analyse de Trucost), nous mesurons ici la part de la production d'énergies vertes ou alternatives dans leur mix énergétique total à l'échelle du portefeuille et de son indice."

"Le but [est] de comparer les résultats avec le mix énergétique requis dans un scénario 2 degrés. Cela nous permet d'estimer l'alignement du portefeuille avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100." (Rapport Article 173 des OPC, p.6)



### 1.2.3. Résultats et suivi

Pour chacun de ces fonds, La Financière de l'Echiquier mentionne l'exposition du fonds ou non aux secteurs de la production d'électricité ou au secteur minier et précise à travers quelles sociétés qui les composent.

## 2. Emissions de GES induites par les investissements

### 2.1. Emissions de GES

#### 2.1.1. Tableau des émissions de GES induites

**Tableau des émissions de GES induites**

Classe d'actifs / portefeuille ou fonds	Couverture des données	Périmètre d'émissions (opérationnel)	Fournisseur	Résultats	Cibles et écarts / atteintes
Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe (Actions)	96%	Scope 1 + 2 + Partie du scope 3 "amont" (voyages d'affaires, transport, logistique)	Trucost	186,2 tCO <sub>2</sub> eq/M€ CA 57,2 tCO <sub>2</sub> eq/M€ investi	NC
Echiquier Agressor (Actions)	99%			193,9 tCO <sub>2</sub> eq/M€ CA 198,8 tCO <sub>2</sub> eq/M€ investi	NC
Echiquier Arty SRI (Actions, Obligations, OPCVM)	95%			137,3 tCO <sub>2</sub> eq/M€ CA 117,7 tCO <sub>2</sub> eq/M€ investi	NC
Echiquier Entrepreneurs (Actions)	87,50%			365,9 tCO <sub>2</sub> eq/M€ CA 230,8 tCO <sub>2</sub> eq/M€ investi	NC
Echiquier Artificial Intelligence (Actions)	75,90%			45,7 tCO <sub>2</sub> eq/M€ CA 2,5 tCO <sub>2</sub> eq/M€ investi	NC
Echiquier Major SRI Growth Europe (Actions)	100%			177,7 tCO <sub>2</sub> eq/M€ CA 50,6 tCO <sub>2</sub> eq/M€ investi	NC
Echiquier World Equity Growth (Actions)	100%			101,2 tCO <sub>2</sub> eq/M€ CA 27,1 tCO <sub>2</sub> eq/M€ investi	NC

#### 2.1.2. Explication du champ d'application

LFDE se sert de cet indicateur pour appréhender l'exposition de ses portefeuilles à un risque de transition. Voir 2.1.4 Explication des méthodologies retenues.

#### 2.1.3. Explication du périmètre de déclaration retenu

##### **Périmètre de déclaration retenu :**

Pour chacun de ces fonds, la Financière de l'Echiquier retient les émissions du scope 1, 2 et une partie "du scope 3 amont" :

- Les émissions directes correspondent aux émissions dites de « scope 1 ». Ces émissions sont celles générées directement par l'activité de l'entreprise. Elles incluent notamment les flottes de véhicules d'entreprise et ses diverses installations (bâtiments...).
- Les émissions indirectes correspondent aux émissions dites de « scope 2 » ainsi qu'à une partie du « scope 3 amont ». Celles-ci incluent notamment les émissions attachées à l'électricité consommée, aux voyages d'affaires, au transport et à la logistique." (Rapport Article 173 des OPC, p.4)

#### 2.1.4. Explication des méthodologies retenues

##### **Fournisseur :**

Trucost

##### **Explication du choix d'unité :**

Empreinte carbone par million d'euros de Chiffre d'Affaires (CA) : "La comparaison des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise relativement à son chiffre d'affaires donne une mesure de l'intensité carbone permettant de comparer les entreprises entre elles, quelle que soit leur taille. Nous avons retenu cet indicateur car il s'agit d'une métrique mature, communément admise pour appréhender le risque de transition, soit l'exposition des portefeuilles au risque d'une généralisation à l'échelle mondiale d'un prix plus élevé du CO<sub>2</sub>." (Rapport Article 173 des OPC, p.4)

Empreinte carbone par million d'euros investi : "La comparaison des émissions de gaz à effet de serre de



chaque entreprise relativement à un million d'euro investi permet aux porteurs de nos OPC de mesurer les émissions dont ils sont « responsables » au travers de la « détention en capital indirecte » dans les entreprises présentes en portefeuille." (ibid.,p.4)

## 2.2. Explication des données

### 2.2.1. Données réelles

Pour les 10 principaux contributeurs à l'empreinte carbone de chaque fonds soumis au reporting 173, la Financière de l'Echiquier précise pour chaque émetteur la source utilisée (Voir tableaux des principaux contributeurs, Rapport Article 173 des OPC, p 6). Les données peuvent être issues du Carbon Disclosure Project, du rapport RSE des entreprises ou bien des estimations de Trucost.

## 2.3. Suivi et analyse

### 2.3.1. Analyse des émissions de GES

**Analyse sectorielle :** Pour chacun de ces fonds, La Financière de l'Echiquier fait une analyse sectorielle dans un tableau qui donne un aperçu des différences de répartition sectorielle entre le portefeuille et son indice de référence. "Il permet également d'analyser la différence d'empreinte carbone (méthode par million d'euros de chiffre d'affaires) entre le portefeuille et son indice de référence en séparant ce qui relève de l'allocation sectorielle de ce qui relève de la sélection de titres" (voir tableaux des analyses sectorielles dans les Rapport Article 173 des fonds, p 4).

#### **Effet de portefeuille :**

Pour chacun de ces fonds, La Financière de l'Echiquier compare les résultats de cette analyse sectorielle avec son indice de référence et explique les écarts en précisant les éléments qui ont eu un "effet positif le plus important" et les éléments qui ont eu un "effet négatif le plus important" (ex : sous-pondération/surpondération, sous exposition/surexposition, sélection de titres dans différents secteurs). Pour chacun de ces fonds, La Financière de l'Echiquier liste dans un tableau les principaux contributeurs à l'empreinte carbone du fonds, en précisant le poids de l'empreinte carbone des contributeurs à l'empreinte carbone totale du fonds. Des précisions sont données sur les activités de ces principaux contributeurs. (voir tableaux des principaux contributeurs à l'empreinte carbone de chaque OPC, Rapport Art 173, p 5)

#### **- Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe :**

"Pour chacune des méthodes utilisées, l'empreinte carbone de l'OPC Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe est nettement inférieure à celle de son indice de référence [MSCI EUROPE SM CAP NR]. L'empreinte carbone de l'OPC reste globalement stable, nous pouvons tout de même observer un impact légèrement négatif des entrées en portefeuille de BRITVIC et COCA-COLA HBC." (Rapport Article 173 Agenor SRI Mid Cap Europe, p.5)

"Fin 2020, l'OPC Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe était environ 30% moins intense en carbone que son indice de référence. Les deux éléments qui ont eu l'effet positif le plus important sont :

- La sous-pondération au secteur des matériaux (secteur très émetteur de CO2)
- La sélection de titre au sein de secteur des services aux collectivités

Les deux éléments qui ont l'effet négatif le plus important sont :

- La sous-pondération au secteur financier (secteur peu émetteur de CO2 lorsque le scope 3 n'est pas pris en compte)
- La sélection de titre au sein du secteur industriel" (ibid., p.5)

"Les trois principaux contributeurs à l'empreinte carbone de l'OPC, à savoir les sociétés ROCKWOOL, AAK et CRODA sont responsables de 49% de l'empreinte carbone de l'OPC. Notons que ROCKWOOL est un acteur qui propose des solutions d'isolation à base de laine de roche. La société estime que ses produits d'isolation devraient permettre d'économiser environ 100 fois les émissions liées à leur production, ce qui n'est pas capturé dans son empreinte carbone." (ibid., p.6)



#### - Echiquier Agressor :

"Quel que soit la méthode utilisée, l'empreinte carbone d'Echiquier Agressor est en baisse au cours de l'année 2020 et inférieure à celle de son indice de référence [MSCI Europe Net Return]. Cette baisse s'explique notamment par la sortie de IMERYS et ELKEM deux des principaux contributeurs à l'empreinte carbone de l'OPC en 2019." (Rapport Article 173 Agressor, p. 5)

"Fin 2020, Echiquier Agressor était environ 11% moins intense en carbone que son indice de référence. Les deux éléments qui ont eu l'effet positif le plus important sont :

- La sélection de titres au sein du secteur des services aux collectivités
- L'absence du secteur de l'énergie (secteur très émetteur de CO2)

Les deux éléments qui ont l'effet négatif le plus important sont :

- La sélection de titres au sein du secteur des matériaux (secteur très émetteur de CO2)
- La surpondération sur le secteur des services aux collectivités (secteur très émetteur de CO2)" (ibid., p. 5)

"Les trois principaux contributeurs à l'empreinte carbone de l'OPC, que sont HEIDELBERGCEMENT, DRAX et COVESTRO sont responsables de 78% de l'empreinte carbone de l'OPC." (ibid., p. 6)

#### - Echiquier Arty SRI :

"Quel que soit la méthode employée, l'empreinte carbone de l'OPC Echiquier ARTY SRI est inférieure à celle de son indice de référence [75% de l'IBOXX EUR CORP 3-5A et à 25% du MSCI Europe Net Return] et est en diminution entre 2019 et 2020. Cette diminution s'explique par la sortie du portefeuille de plusieurs contributeurs important à l'empreinte carbone : TUI, STORA ENSO et EVONIK." (Rapport Article 173 Arty SRI, p.5)

"Fin 2020, l'OPC Echiquier ARTY SRI était environ 35% moins intense en carbone que son indice de référence. Les deux éléments qui ont eu l'effet positif le plus important sont :

- La sous-pondération du secteur des matériaux
- La sous-pondération du secteur de l'énergie

Les deux éléments qui ont l'effet négatif le plus important sont :

- La sous-pondération du secteur financier (secteur peu émetteur de CO2 lorsque le scope 3 n'est pas pris en compte)
- La sélection de titres au sein du secteur de services aux collectivités" (ibid., p.5)

"Les trois principaux contributeurs à l'empreinte carbone de l'OPC, à savoir les sociétés ENGIE, COVESTRO et ALBIOMA sont responsables de 37% de l'empreinte carbone de l'OPC" (ibid., p.6)

#### - Echiquier Entrepreneurs :

"L'empreinte carbone « par million d'euros de chiffre d'affaires » de l'OPC Echiquier Entrepreneurs se positionne largement au-dessus de celle de son indice de référence [MSCI Europe Micro Cap NR] et l'empreinte carbone « par million d'euros investi » elle s'établit bien en-dessous de celle de son indice de référence. Compte tenu des taux de couverture insuffisants pour les années précédentes, nous ne pouvons pas identifier de dynamique particulière sur plusieurs années. La différence entre ces deux résultats provient des différences méthodologiques dans le calcul des intensités." (Rapport Article 173 Entrepreneurs, p.5)

"Fin 2020, l'OPC Echiquier Entrepreneurs était environ 54% plus intense en carbone que son indice de référence. Les deux éléments qui ont eu l'effet positif le plus important sont :

- La sous-pondération sur le secteur de l'énergie (secteur très émetteur de CO2)
- La surpondération sur le secteur de la santé (secteur peu émetteur de CO2)

Les deux éléments qui ont l'effet négatif le plus important sont :

- La sélection de titres au sein du secteur des services aux collectivités
- La sélection de titres au sein du secteur de la consommation de base" (ibid., p.5)

"Les trois principaux contributeurs à l'empreinte carbone de l'OPC, que sont ALBIOMA, TOTAL PRODUCE et ZIGNAGO VETRO sont responsables de 74% de l'empreinte carbone de l'OPC." (ibid., p.6)

#### - Echiquier Artificial Intelligence :

"En légère hausse en tonnes équivalent CO2 par million d'euros de CA, l'empreinte carbone d'Echiquier Artificial Intelligence reste nettement moins élevée que celle de son indice de référence [MSCI World Net Total Return]. En tonnes équivalent CO2 par million d'euros investi, l'empreinte carbone de l'OPC continue



de baisser. L'empreinte carbone de l'OPC est faible, peu importe la méthode utilisée, car l'OPC est exposée à des entreprises dont les activités ont des empreintes carbonées de scopes 1 et 2 faibles. Nous sommes conscients que la prise en compte du scope 3 dès 2021 aura un impact important sur l'empreinte carbone de l'OPC." (Rapport Article 173 Artificial Intelligence, p.5)

"Fin 2020, l'OPC Echiquier Artificial Intelligence était environ 84% moins intense en carbone que son indice de référence. Les deux éléments qui ont eu l'effet positif le plus important sont :

- La surpondération sur le secteur technologique (secteur peu émetteur de CO2 pour les scopes 1 et 2)
- L'absence d'exposition au secteur des services aux collectivités

Les deux éléments qui ont l'effet négatif le plus important sont :

- L'absence d'exposition au secteur financier (secteur peu émetteur de CO2 pour les scopes 1 et 2)
- La sous-pondération sur le secteur de la santé" (ibid., p.5)

"Les trois principaux contributeurs à l'empreinte carbone de l'OPC, à savoir les sociétés AMAZON, APPLIED MATERIAL et KEYENCE sont responsables de 39% de l'empreinte carbone de l'OPC." (ibid., p.6)

#### - Echiquier World Equity Growth :

"En légère baisse, l'empreinte carbone d'Echiquier World Equity Growth reste nettement moins élevée que celle de son indice de référence [MSCI ACWI Net Return]. Pour l'année 2020, la diminution de l'empreinte carbone (et ce sur pour chacune des deux méthodes présentées) s'explique principalement par la sortie d'EOG RESOURCES qui était un des plus gros contributeurs à l'empreinte carbone en 2019." (Rapport Article 173 World Equity Growth, p.5)

"Fin 2020, l'OPC Echiquier World Equity Growth était environ 69% moins intense en carbone que son indice de référence. Les deux éléments qui ont eu l'effet positif le plus important sont :

- L'impasse sectorielle sur le secteur des services aux collectivités (secteur intense en CO2)
- L'absence d'exposition au secteur des matériaux (secteur intense en CO2)

Les deux éléments qui ont l'effet négatif le plus important sont :

- La sélection de titres au sein du secteur de la consommation discrétionnaire
- L'absence d'exposition au secteur de l'immobilier" (ibid., p.5)

"Les trois principaux contributeurs à l'empreinte carbone de l'OPC, à savoir les sociétés YUM CHINA, HILTON WORLDWIDE et NIDEC sont responsables de 44% de l'empreinte carbone de l'OPC." (ibid., p.6)

#### - Echiquier Major SRI Growth Europe :

"L'empreinte carbone « par million d'euros de chiffre d'affaires » de l'OPC Echiquier Major SRI Growth Europe repart à la baisse tout en restant nettement moins carboné que son indice de référence [MSCI Europe Net Return].

L'empreinte carbone « par million d'euros investi » continue de baisser. Ceci s'explique notamment par la performance positive des marchés actions européens en 2020, ayant contribué à l'augmentation de la taille des capitalisations boursières des entreprises en portefeuille. Pour un million d'euros investi, cela réduit donc la proportion de capital détenue par chacun des porteurs et donc l'empreinte carbone dont ils sont « responsables ». L'OPC a également désinvesti la valeur KINGSPAN, l'un des principaux contributeurs à l'empreinte carbone du portefeuille l'année précédente." (Rapport Article 173 Major SRI Growth Europe, p.5)

"Fin 2020, l'OPC Echiquier Major SRI Growth Europe était environ 40% moins intense en carbone que son indice de référence. Les deux éléments qui ont eu l'effet positif le plus important sont :

- La sous-pondération sur le secteur de services aux collectivités (secteur très émetteur de CO2),
- L'impasse sectorielle sur le secteur de l'énergie (secteur très émetteur de CO2).

Les deux éléments qui ont l'effet négatif le plus important sont :

- La sous-pondération sur le secteur financier (secteur peu émetteur de CO2 sur les scopes 1 et 2),
- La sélection de titres au sein du secteur de la consommation discrétionnaire." (ibid., p.5)

"Les trois principaux contributeurs à l'empreinte carbone de l'OPC, que sont AIR LIQUIDE, MICHELIN et NESTLE sont responsables de 63% de l'empreinte carbone de l'OPC." (ibid., p.6)



### 2.3.1. Communication des résultats

Pour chaque Fonds, LFDE communique les résultats de l'empreinte carbone (par M€ de CA et par M€ investis) au niveau de leur portefeuille et par répartition sectorielle selon la classification GICS. (Voir tableau des résultats, Rapport 173 des OPC, p.5)

### 2.3.2. Suivi

La Financière de l'Echiquier compare les empreintes carbone (en M€ CA et M€ investi) de ses fonds de 2018 à 2020 par rapport à l'indice de référence des fonds et explique les raisons des changements (cf. ci-dessus).

Pour le fonds Echiquier Entrepreneurs, le suivi historique n'est pas possible en raison "des taux de couverture insuffisants pour les années précédentes" (Rapport Article 173 Entrepreneurs, p.5)



## Pilier IV | Transparence & Communication

### *Des enjeux climatiques aux bénéficiaires et clients*

#### 1. Format et efforts de présentation de l'exercice

##### 1.1 Consolidation des informations relatives au climat

###### 1.1.1 Forme du rapport

Plusieurs rapports séparés par thématique : stratégie climat, politique de vote et d'engagement, politique SDFR, politique charbon et un rapport 173 par fonds ayant plus de 500M€ d'encours

###### 1.1.2 Rapport par fonds

Oui, LFDE publie un rapport 173 par fonds ayant plus de 500M€ d'encours, ayant qu'un rapport d'impact pour son fonds Echiquier Positive Impact Europe.

###### 1.1.3 Dissociation climat/ESG

Le rapport sur la stratégie climat permet cette dissociation. Pour autant, dans les rapports article 173 propres à chaque fond, cette dissociation est moins prégnante.

##### 1.3. Récapitulatifs des KPI, résultats et des objectifs

###### 1.3.2. Liste / tableau des KPI et résultats d'analyses

- Tableau des résultats de l'empreinte carbone des fonds analysés, avec une répartition sectorielle au sein des portefeuilles (Rapport art 173 des OPC, p 5)
- Tableau des résultats de l'exposition aux parts brune/verte dans le secteur minier et de génération d'électricité, avec comparaison à l'indice de référence (Rapport art. 173 des OPC, p.7)

##### 1.4. Visualisation des enjeux et des structures

###### 1.4.3. Stratégie et objectifs

- Schéma récapitulatif du processus d'escalade en cas d'échec des ratiques d'engagement actionnarial (cf Schéma, Politique de vote et d'engagement, p 25).
- Schémas des processus de sélection des titres pour les fonds à impact et les fonds ISR (cf Schémas, Code de Transparence, pp. 44-47)

##### 1.5. Éléments de pédagogie

###### 1.5.2. Sur les outils et les méthodes déployés

- Les indicateurs climat sont représentés dans des tableaux, ainsi que les résultats.
- La couverture de l'analyse des indicateurs climat utilisés est précisée pour chaque fonds, ainsi que les sources des données utilisées.
- LFDE fait part d'une bonne transparence sur les limites méthodologiques rencontrées pour certains indicateurs (e.g. Score Risques Physiques)
- L'entreprise affiche également une transparence sur le déploiement des différentes métriques de mesure de performance climatique au cours des prochaines années
- La Financière de l'Echiquier présente pour chacun de ces fonds couverts par l'exercice un tableau des indicateurs de contribution à la Transition Énergétique. Les différents indicateurs de la Part Verte et de la Part Brune ne sont pas agrégés, ce qui offre une vision précise de la composition du mix énergétique des portefeuilles de chaque fonds. Ces résultats sont comparés à l'indice de référence de chaque fonds.



- Les explications des changements intervenus dans l'intensité carbone des fonds est très précise et très claire (comparaison à l'indice de référence, analyse sectorielle, comparaison historique depuis 2017, poids des 10 contributeurs les plus importants pour chaque fonds).

## 2. Communication sur le climat

### 2.1. Stratégie de communication (relative au climat)

#### 2.1.1. Stratégie de communication

"L'accompagnement de LFDE s'effectuera auprès des sociétés investies mais également auprès de ses clients. L'adhésion de nos clients à ces enjeux est l'un de nos leviers d'impact majeur. A ce titre, LFDE entend être force de proposition :

- o En partageant l'expertise que nous forgeons sur le Climat et en sensibilisant nos clients aux enjeux du changement climatique.
- o En les accompagnant dans la prise en compte des enjeux climatiques dans leurs activités, en leur donnant accès à des formations pédagogiques, comme L'Ecole de l'ISR by LFDE, et en partageant l'expertise ainsi que les bonnes pratiques de nos équipes ou d'experts externes, lors d'un séminaire Climat dédié.
- o En les informant en toute transparence de la performance et des risques climatiques, ainsi que de la contribution à la transition, des stratégies financières dans lesquelles ils sont investis, sur la base d'un ensemble d'indicateurs." (Stratégie Climat LFDE, p.6)

#### 2.1.2. Leviers de communication

"A l'échelle de la société de gestion, les supports média permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR des OPC sont les suivants :

- Code de Transparence AFG-FIR
- Politique SFDR
- Stratégie Climat
- Politique Charbon
- Rapport de transparence des UN PRI (en anglais uniquement)
- Rapport d'évaluation des UN PRI (en anglais uniquement)
- Politique de vote et d'engagement
- Rapport d'exercice des droits de vote et d'engagement
- Carnets de Recherche - Etude « ISR & Performance by LFDE »
- Commentaires trimestriels dédiés à l'ISR dans la lettre mensuelle

Ils sont disponibles librement sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE ». Les lettres trimestrielles dédiées à l'ISR sont quant à elle accessibles sur la page « Actualités », au sein de la rubrique « Actualités ISR ». (Code de transparence, p. 62)

Par ailleurs, d'autres leviers de communication sont activés pour le cas particulier des OPC labellisés ISR :

- "- Reporting ISR mensuel intégré au reporting financier mensuel des OPC
- Reporting ISR annuel
- Inventaire complet des portefeuilles (tous les 3 mois avec 3 mois de décalage)
- Inventaire des votes aux AG des portefeuilles
- Rapport Article 173 (uniquement pour les OPC dont les encours dépassent 500 millions d'euros au 31/12/2020). - Rapport d'Impact (uniquement pour [ POSITIVE IMPACT ] et bientôt [ CLIMATE ])." (ibid., p.62)

Enfin, les autres fonds font également l'objet de plusieurs leviers de communication :

- "- Rapport mensuel contenant des données quantitatives ESG & carbone
- Rapport Article 173 (uniquement pour les OPC dont les encours dépassent 500 millions d'euros au 31/12/2020)." (ibid., p.62)



### 2.1.3. Vérification de la compréhension

Pour veiller à la compréhension des informations fournies par l'entreprise, LFDE mise sur la pédagogie et la formation : "En complément, nous organisons et/ou participons plusieurs fois par an des évènements à l'attention de nos clients pour les sensibiliser à l'ISR et les informer des évolutions de notre approche. Nous sommes particulièrement actifs sur le terrain de la pédagogie à la Finance Responsable au travers de notre programme de formation lancé en 2019 « L'Ecole de l'ISR by LFDE » ainsi que de notre podcast « Un pied devant l'autre » sur le thème de l'investissement responsable lancé à l'automne 2020." (Code de Transparence, p.62)

## 2.2. Conseils financiers sur les produits et services relatifs au climat

### 2.2.1. Relation client

Sans identifier précisément les enjeux climatiques, LFDE précise que les équipes commerciales sont formées sur les sujets ISR : "Au-delà de l'équipe de gestion, le sujet de l'investissement responsable est très intégré au sein de l'entreprise et toutes les équipes sont impliquées dans le développement et l'amélioration continue de notre démarche, en particulier nos équipes commerciales. Pour ce faire, la quasi-totalité des salariés de La Financière de l'Echiquier a bénéficié d'une formation sur le sujet et des sessions de formation sont organisées à échéance régulière. Une personne en charge de l'ISR a également été recrutée en 2020 au sein de l'équipe « Service Client ». (Code de Transparence, p 14)

### 2.2.2. Connaissance de la préférence des clients

"Dans le cadre de nos activités de gestion sous mandat et de conseil, délivrées notamment à des investisseurs non professionnels, cette nouvelle réglementation nous conduira à intégrer dans notre parcours client les « préférences ESG » des investisseurs.

Cette approche consiste à établir la sensibilité aux enjeux extra-financiers de chaque investisseur et en conséquence, le poids qu'il veut donner à la finance durable au sein de son patrimoine.

La définition de ces préférences ESG conduira à déterminer un profil extra-financier pour chaque investisseur." (Politique SDFR, p.14)